Réglementer les Plantes Médicinales des Peuples Autochtones

PENCHEVRE Solen China Kana

Mémoire de fin d'études (e020368, ESCP-EAP)
Directrice de recherche : Mme. Fenoll-Trousseau

Juin 2007
Non confidentiel

Résumé en français

Réglementer les Plantes Médicinales des Peuples Autochtones

A l'heure de la globalisation des échanges et de la confrontation des cultures à la surface de la Terre, des pratiques traditionnelles autochtones sont encore largement méconnues et ignorées par nos sociétés contemporaines. Des plantes médicinales utilisées par certaines populations sont considérées comme des drogues et simplement interdites par les législations nationales. Ces rejets aveugles sont fondés sur des mécanismes protégeant une certaine manière de voir le monde et de s'y organiser. Une analyse de la place que prennent ces plantes mystérieuses dans la vie des êtres humains est nécessaire pour comprendre leur pouvoir curatif. Nous recommandons aux gouvernements actuels d'ouvrir des terrains d'étude permettant d'élucider les propriétés de ces plantes et de transposer leurs traditions d'usage dans nos modes de vie.

Résumé en anglais

Regulate Medicinal Plants of Native Peoples

Whereas globalization and cultural confrontation are occurring these days on the Earth, some native traditional practices are still mainly unrecognized and underestimated by our contemporary societies. Some medicinal plants used by certain populations are considered as drugs or straightforwardly prohibited by national legislations. These blind rejections are founded on mechanisms that preserve a certain way of seeing the world and organizing oneself within. The role that these mysterious plants are playing in life of human beings should be analysed to understand their curative power. We recommend present-day governments to open research fields that would elucidate the properties of these plants and could transpose their traditions of use in our ways of living.

Liste de mots clés

Ayahuasca, p.7
Iboga, p.7
Bwiti, p.7
peuples autochtones/indigènes/aborigènes, p.7
plante médicinale, p.8
ibogaïne, p.8
pagé, p.10
enthéogènique, p.10, 43
ayahuasqueiro/a, p.10
daimiste, p.10
Santo Daime, p.10, 26
padrinho, p.11
Peyotl, p.8
San Pedro, p.8
Teonanacatl, p.8
Datura, p.8
Tabac, p.8
Coca, p.8
Marijuana, p.8, 42, 44
CONAD, p. 11, 27
herboristerie, p.13
botanique, p.13
pharmacopée, p.13
médicament(s), p.13, 57
industrie pharamceutique, p.13
Afssaps, p.13
Autorisation de Mise sur le Marché, p.14
lobbying, p.17
laboratoires pharmaceutiques, p.17
brevets, p.18
propriété intellectuelle, p.18
ADPIC/TRIPS, p.19
Convention sur la Diversité biologique, p.14, 20
biopiraterie, p.20, 55
OMPI/WIPO, p.20, 32
drogues, p.22
sectes, p.22
cocaïne, p.22
morphine, p.22
DMT, p.22
psilocybine, p.22, 41
réductionnisme scientifique, p.22
holisme, p.23
MIVILUDES, p.23
utilité publique, p. 24
sacrement, p.24, 29
santé publique, p.24, 42
Convention sur les substances psychotropes de 1971, p.30
Déclaration universelle des droits de l'Homme, p.31
connaissances traditionnelles, p.31
Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones, p.31
ressources naturelles, p.31
biodiversité, p.31
compatibilité, p.33
peur, p. 34
langage, p.35
médecine totale, p.35
chamanisme, p.36
esprit, p.36

états non ordinaires de conscience, p.36
plantes visionnaires, p.37
état neurobiologique, p.38
glande pinéale, p.38
psychotrope, p.38
hallucinogènes, p.38
mirações, p.39
normose, p.39
expansion de conscience, p.40
conscience supérieure, p.40
évasion, p.41
paradigmes, p.41
plénitude, p.41
tabou, p.42
désinformation, p.42
assainissement, p.42
transe, p.42
organisation économique, p.44
profaner, p.44
commerce équitable, p.45
éthique, p.46
préservation, p.47
traçabilité, p.47
initiations, p.48, 52
cercles du Feu Sacré, p.49
ouverture d'esprit, p.51
interdiction, p.51
sanction, p.51
coopération, p.51
respect, p52
encouragement mutuel, p.52
centres de transmission des savoirs, p.53
appellation d'origine, p.55
droit d'auteur, p.55

Remerciements

Je remercie l'institution ESCP-EAP pour avoir autorisé un tel sujet de recherche, portant à controverses par les remises en cause de la réglementation qu'il propose. Je remercie Mme. Fenoll-Trousseau d'en avoir pris le tutorat, dans l'ouverture d'esprit et la simplicité chaleureuse.

Merci aux guérisseurs indigènes qui m'ont présenté leurs précieux outils de guérison dans la confiance, qui m'ont bénie pour que je puisse continuer ma route dans la paix. Merci aux utilisateurs des plantes sacrés non indigènes qui ouvrent humblement les portes de leurs espaces de travail pour enchanter les visions des novices. Merci à tous ceux qui honorent le Chemin sacré de la guérison par les plantes ancestrales.

Merci à ma famille qui m'a demandé de terminer mon cursus à l'ESCP-EAP, me permettant ainsi de réaliser cette étude apportant une force de cohésion dans ma vie.

Je remercie les administrateurs de France, d'Europe, du monde, pour leur dévouement, leurs efforts de nous gouverner dans la plus grande démocratie possible. Je souhaite que nous arrivions à rendre la liberté et le bonheur à tous les êtres vivants de la Terre.

LOKHA SAMASTHA SUKHINO BHAVANTU

Sommaire

Résumé en français....2
Résumé en anglais....2
Liste de mots clés....3
Remerciements....5
Sommaire....6
Introduction....7
Méthode de Recherche....10
I. Décryptage de la situation réglementaire : où sont les pivots d'action ?....12
I1. Les plantes et leurs cueilleurs remplacés par les gélules et les chimistes… 13
I2. Le carcan administratif....15
I3. Des enjeux économiques : lobbying & appropriations intellectuelles....16
I4. La peur des drogues et des sectes....22
I5. La reconnaissance des droits des peuples autochtones à l'international....26
II. Tentative d'interprétation des technologies de guérison autochtones dans un langage scientifique contemporain....34
II1. Médecines totales....34
II2. Les états non-ordinaires de conscience....36
II3. Le problème des drogues et l'orientation des plantes....41
II4. La spécificité des produits enthéogèniques dans l'organisation économique....45
III. Recommandations publiques pour une transition réglementaire....52
III1. Miser sur la conscience et l'information plutôt que l'interdiction et la sanction....52
III2. Un budget de recherche pour la compatibilité scientifique et culturelle des technologies aborigènes....53
III3. Un brevet dédié à la Terre ?....55
III4. Une légalisation tous azimuts : le statut de médicament....58
Bibliographie....59
Filmographie....63
Annexes:....64
Annexe 1 :....64
Interview de Françoise Rossi, ex-cadre de l'Afssaps – Paris, février 2007....64
Annexe 2 :....67
Les enseignements du pagé Benki Piyanko....67
Annexe 3 :....73
Conférence de Bané Kaxinawa « Les Médecines de la Forêt » – Espace Saúde, Rio de Janeiro, octobre 2006....73
Annexe 4 :....79
Interview du padrinho Paulo Roberto de l'église Santo Daime du Ceù do Mar – Rio de Janeiro, octobre 2006....79
Annexe 5 :....84
Lettre ouverte du président de l'association e-boga adressée aux rapporteurs de la MIVILUDES 2006....84
Annexe 6 :....93
Lettre de l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants (Nations Unies) au Ministère de Santé Publique des Pays Bas....93
Déclaration sur l'honneur....94

Introduction

Globalisation des échanges, y compris culturels, ne rime pas forcément avec harmonisation. Aujourd'hui des peuples et leurs façons de vivre se rencontrent à la surface de la planète de manière de plus en plus diffuse, sans que pour autant le respect et le partage des connaissances soient prônés. On peut même déplorer que nos gouvernements nous montrent un chemin d'arrogance dans certaines situations : des plantes concernées comme des médecines traditionnelles voire des sacrements au sein de certains peuples et cultures ancestrales sont tout simplement reléguées au rang de drogues, accusées d'orienter leurs usagers vers des pratiques sectaires et étiquetées « danger de santé public » dans nos sociétés. **On peut souligner l'attitude de la France dans ce domaine**. Elle est le seul pays européen avec la Suisse à interdire l'usage du Peyotl depuis 2004 (le Peyotl est un cactus notamment utilisé par les indiens Huichol ; dans la convention internationale sur les substances psychotropes de 1971, il bénéficie cependant de l'exception des plantes « faisant l'objet d'une pratique traditionnelle, rituelle ou magique »). Alors que de plus en plus de pays autorisent l'usage sacramental de l'Ayahuasca (préparation végétale à base de la liane Ayahuasca utilisée traditionnellement par les Indiens d'Amazonie) – le Brésil, la Hollande, le Chili, l'Argentine, mais aussi le Portugal, le Canada, le Japon ou les Etats-Unis, récemment à l'unanimité de la Cour Suprême –, la France poursuit depuis 4 ans aujourd'hui les utilisateurs de cette breuvage. Quant à la racine africaine Iboga utilisée dans le culte africain du Bwiti, reconnue patrimoine national par le gouvernement gabonais, elle vient d'être interdite dans notre pays (mars 2007).

Les plantes utilisées par ces peuples *autochtones*[1], parlant aux arbres, vivant de mythes et de prophéties, et honorant d'avantage leurs terres et leurs ancêtres que les billets verts, sont aussi bien le Café, le Tabac, la Sauge, le Guarana – plantes aujourd'hui consommées massivement, même si c'est souvent dans l'ignorance de leurs traditions originelles d'utilisation – que la Coca, le Pavot, les Champignons, le Peyotl, l'Ayahuasca, l'Iboga, la Datura, la Jurema ou le San Pedro.

[1] Nous utiliserons de manière équivalente les termes 'autochtone', 'indigène', 'aborigène' ou 'natif', qualifiant des populations vivant sur les mêmes territoires depuis des temps « immémoriaux,» et ayant conservé des pratiques culturelles à travers une transmissions orale passée de génération en génération.

Quelques plantes et leurs vertus sacrées[2] *:*

Peyotl	*le cactus des visions lumineuses*
Champignon Teonanacatl	*la viande des dieux*
Datura	*l'allié des guérisseurs*
Tabac	*la plante exorciste*
San Pedro	*le cactus qui ouvre les portes du ciel*
Coca	*la feuille du jeûne et de la vigilance*
Ayahuasca	*la boisson des voyages prodigieux*
Marijuana	*la princesse de la beauté et de la poésie*

Nous souhaitons nous attarder sur les plantes qui font l'objet d'une interdiction légale dans un ou plusieurs pays du monde, et qui sont pourtant considérées comme de très sacrées « plantes maîtres », « plantes professeurs » ou même « plantes dieux » au sein des sociétés qui en ont honoré les usages de génération en génération. Nous partons sciemment du concept de plante *médicinale* puisque même quand les traditions aborigènes appellent les plantes auxquelles nous nous intéressons « plantes enseignantes », « plantes de pouvoir » ou « sacrements », elles leur reconnaissent toujours une vertu thérapeutique, et il s'agit là d'une approche compatible avec notre vision occidentale. Rappelons encore que si la médecine « naturelle » est parfois sous-estimée dans nos sociétés « avancées », 80 % de la population mondiale se soigne avec des plantes.

Sans doute existe-t-il des risques à utiliser sans précaution ces plantes médicinales ancestrales au sein de nos sociétés contemporaines. Cependant, nos enquêtes et nos expériences profondes (cf. méthode de recherche) nous ont clairement démontré deux choses à propos des plantes médicinales étranges des aborigènes :

1. **Ces plantes pénètrent de plus en plus la vie de nos concitoyens**, que les gouvernements l'acceptent ou non, c'est une résultante de la globalisation des échanges et de l'information (on peut, par exemple, acheter la plupart des plantes interdites par la loi sur internet);
2. **Elles renferment des opportunités de guérison inestimables** que connaissent leurs utilisateurs initiés (des chamanes soignent miraculeusement des cancers, la clinique de Takiwasi, Tarapoto, Pérou, a traité avec succès des milliers de toxicomanes avec des plantes purgatives, l'ibogaïne contenu dans l'Iboga est brevetée aux Etats-Unis pour ses propriétés guérissant les dépendances, etc.).

C'est pourquoi il nous a semblé pertinent d'énoncer d'emblée notre sujet de manière positive : nous ne pouvons pas rejeter les plantes médicinales des populations indigènes comme

[2] D'après les dires des utilisateurs de ces plantes rencontrés pendant mes études terrain

si elles n'existaient pas, elles arrivent parmi nous, et elles sont très riches. **Il nous faut les étudier, les comprendre, et chercher une manière de les intégrer à nos sociétés.**

A chercher ces solutions d'intégration, nous abordons non seulement **une problématique de droit** (comment défendre le droit des peuples autochtones ?), **une problématique de management des cultures** (comment faire vivre des peuples ensemble sur la surface de la Terre?), mais également **une problématique de management public** (dans quelle mesure les pratiques culturelles des peuples autochtones peuvent-elles nous aider à assainir les problèmes de drogues, de violence, de malaise psychologique ou de destruction écologique de plus en plus récurrents dans nos sociétés « avancées » ?).

Nos institutions sont souvent certaines de leur avance sur toute autre civilisation, elles sont rigides face à ce qu'elles ne connaissent pas. Face à une telle attitude de fermeture, **comment argumenter clairement en faveur de la reconnaissance par la communauté internationale de certaines pratiques culturelles autochtones**? Avant de chercher à définir plus avant l'identité des plantes qui nous intéressent, nous chercherons quels sont les fondements de la situation réglementaire des nations rejetant les pratiques médicinales des peuples autochtones. Une fois compris l'environnement réglementaire dans lequel nous évoluons, nous essaierons de rendre compatible le langage des médecines traditionnelles avec nos systèmes de pensée. Nous nous appuierons ici sur une large enquête terrain pour combler le manque de travail officiel réalisé sur le sujet. Enfin, nous pourrons proposer aux administrations publiques de nos sociétés une évolution réglementaire tenant compte des difficultés d'adaptation aux situations envisageables.

Méthode de Recherche

Acclimatation culturelle et anthropologique aux technologies médicinales aborigènes :

- Séjour de 3 mois chez **des chamanes Jivaros d'Amazonie équatorienne** (peuple Shuar ; travail thérapeutique réalisé sur moi-même avec les plantes Ayahuasca, San Pedro, Datura, Tabac ; octobre - décembre 2006)
- Enseignements chamaniques et interview reçus du ***pagé***[3] **Bané Kaxinawa** (Brésil, octobre 2006, cf. annexe 3)
- Enseignements chamaniques et interview du ***pagé*** **Benki Ashaninka** (Brésil, octobre 2006, cf. annexe 2)

Brainstorm sur l'usage des plantes enthéogèniques[4] hors des territoires indigènes:

- Dans les **maisons ayahuasqueiras**[5] d'Henri, de Yatra et d'Ivan à Alto Paraiso, Goiás, Brésil, 2005
- Dans de nombreuses **églises daimistes**[6] et végétalistes de l'Acre, à Brasilia et Rio, 2005
- Participation à la **Rencontre Chamanique de São Paulo**, 2005
- Participation active aux travaux de l'Arca da Montanha Azul, maison ayahuasqueira et interreligieuse créée par le **psychothérapeute jungien Philippe Bandeira de Mello**, et traduction de son livre *La Nouvelle Aurore, les surprenantes différences entre les drogues et les Plantes sacrées* (Rio de Janeiro, Brésil, depuis octobre 2004)
- Visite de **différents cercles de travail en Europe** utilisant les plantes enthéogèniques (églises de Daime, Tipis chamaniques, autres groupes éclectiques – France, Belgique, Hollande, Espagne, depuis janvier 2006)

[3] Guérisseur
[4] Amenant à découvrir la source infinie de santé, de jouvence, de pouvoir et de conscience en soi, 'dieu en soi', cf. paragraphe 22 – qualificatif choisi pour dépasser les spécificités culturelles lorsqu'il s'agit de désigner l'action des plantes médicinales sacrées
[5] Utilisant l'Ayahuasca
[6] Utilisant le Santo Daime, autre nom pour l'Ayahuasca utilisée de manière syncrétique

Enquête administrative :

- Correspondance privée avec Jacques Mabit, **directeur français de la clinique Takiwasi au Pérou** ayant déjà été en contact avec les autorités françaises pour une enquête sur l'utilisation des plantes purgatives au Pérou, participation à sa conférence informative donnée à Lyon, France, en 2006 (organisée par 'La Maison qui Chante')
- Suivi de l´expérience du **Conad** au Brésil (Comité de Réglementation des usages de l'Ayahuasca) avec notamment une Interview de Paulo Roberto, *padrinho*[7] de l'Eglise Santo Daime Ceú do Mar (Rio de Janeiro, Brésil, octobre 2006, cf. annexe 4)
- Enquête sur les stratégies des **laboratoires pharmaceutiques** et sur la vision du **Ministère de la Santé en France** – suivi et interview d'une ancienne responsable de la Direction de l'évaluation des Médicaments et Produits Biologiques à l'Afssaps ayant été recrutée depuis deux ans par un laboratoire pharmaceutique (Paris, février 2007, cf. annexe 1)
- Analyse des informations médiatisées, notamment sur le cas d'interdiction de l'Iboga en France en mars 2007

Pendant ces dernières années où j'ai vécu entre l'Europe et l'Amérique « Latine », j'ai été poussée – par une force intuitive – sur un chemin, un bout de Chemin, qui devait aboutir à ce rapport, offrande légitime à mon milieu de vie, réponse aux cadeaux de vie intérieure reçus… Rencontrant une telle différenciation de modes de vie à la surface de notre planète, j'ai évidemment été confrontée à ma propre remise en question, que mes nouveaux amis aborigènes, avec leurs médecines de la Terre, m'ont peu à peu aidée à structurer. Il y avait bien une solution d'intégration de tous ces paradoxes que je croyais percevoir dans les mondes que je traversais, et il fallait que je l'expérimente dans mon coeur pour avoir le droit de la prôner…

Mon mode de réflexion a donc été largement alimenté par **des expériences pratiques, notamment autour de la préparation Ayahuasca**. J'ai aussi bien fréquenté les personnes qui l'utilisaient – de manières traditionnelle/innovante, thérapeutique/religieuse/artistique, en communauté, en groupe, en public, ou de façon plus retirée, en solitaire ou avec des rites d'initiations – que celles qui voulaient l'interdire. Je l'ai moi-même cuisinée et ingérée dans diverses situations. Et j'ai été absolument convaincue qu'elle nettoyait en moi certaines dépendances chimiques passées, des comportements mécaniques, des confusions mentales,

[7] Diminutif pour désigner le père d'une église du culte syncrétique Santo Daime

qu'elle nourrissait l'essence de mon être, qu'elle m'offrait une puissance créatrice qui devait honorer la vérité.

J'ai parallèlement élargi mon étude expérientielle à **d'autres plantes** d'usage traditionnel aborigène : les cactus Peyotl et San Pedro notamment utilisés par l'Eglise Native Nord-américaine, les Champignons des chamanes mexicains appelés Viande des Dieux, la racine Iboga lié au culte africain Bwiti, la puissante Datura parfois mélangée à l'Ayahuasca, et le Tabac, en poudre, en jus, ou à fumer – comme pour aspirer la voix du Grand Esprit et expirer sa force et sa lumière sur les objets ou personnes à bénir… J'ai suivi d'autres explorateurs « botaniques » dans leurs écrits pour vérifier l'universalité de mes impressions.

Enfin j'ai cherché à mener **une enquête plus maquillée pour essayer de comprendre le point de vue officiel** à l'égard de ces plantes – généralement qualifiées de drogues ou d'hallucinogènes et dont les usages seraient teintés de dérives sectaires. Je tentais de répondre aux questions suivantes : quel vocabulaire circule dans la presse ? comment fonctionnent les organes gouvernementaux ? quels sont ceux en charge de s'occuper des plantes ? comment justifient-ils les cas de prohibition ? Sont-ils prêts à entendre les parties concernées, à expérimenter les plantes ? Dans quelles circonstances certaines plantes d'usage traditionnel aborigène ont-elles déjà été libérées ?

I. Décryptage de la situation réglementaire : où sont les pivots d'action ?

Quels sont les fondements de la situation réglementaire des nations rejetant les pratiques médicinales des peuples autochtones ?

I1. Les plantes et leurs cueilleurs remplacés par les gélules et les chimistes…

Il est à noter une évolution historique des contraintes législatives et publiques de nos sociétés vis-à-vis des plantes et de ceux qui les utilisent. Le phénomène a-t-il la couleur de l'irréversibilité ?

En 1941, les métiers de l'herboristerie sont supprimés en France. Les ordres des médecins et de la pharmacie sont alors créés. Aujourd'hui, les seuls vrais diplômés en herboristerie sont au nombre de 80 et ont plus de 80 ans… Quant à la botanique, elle n'est pratiquement plus enseignée. En Allemagne et en Italie, il existe des formations mais pas de diplôme.

C'est ainsi qu'en France, les plantes médicinales (ainsi que les plantes aromatiques) relèvent avant tout de la législation des plantes de la 'pharmacopée'[8] : la commercialisation de ces plantes ou parties (racines, fleurs, etc.) est soumise à une procédure d'autorisation de mise sur le marché, comparable à celle existante pour les médicaments ou les produits phytosanitaires.

Aujourd'hui, notre pays a « libéré » 34 plantes (décret n° 79-480 du 15 juin 1979), ce qui signifie que bien que dépendant de la pharmacopée, elles peuvent être commercialisées librement *en tant qu'aliments ou condiments* (camomille, menthe, tilleul, vervaine, …). D'autres pays européens, comme l'Espagne, l'Allemagne, la Belgique, la Grande Bretagne, l'Italie ont respectivement libéré 96, 341, 366, 400 et 1034 plantes médicinales (ce qui pose un problème au niveau du marché commun qu'est l'Union européenne).

Les plantes médicinales peuvent donc être soit placées sous monopole de l'industrie pharmaceutique, soit libérées, mais alors on leur refuse le statut de médicament, soit purement et simplement interdites, comme il semble que ce soit de plus en plus le cas : en 2003, l'Afssaps (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé) a entrepris une révision de la liste des plantes inscrites à la pharmacopée. Peu de plantes indigènes connues

[8] « Recueil à caractère officiel et réglementaire des médicaments autorisés dans un pays ou dans un groupe de pays » (selon http://fr.wikipedia.org/wiki/Pharmacop%C3%A9e).

pour leurs usages traditionnels y ont alors été ajoutées, et un nombre de plantes a été complètement interdit, même en pharmacie. Une de ces plantes est la bourrache, qui contient des traces d'un hépatotoxique ; cependant, cette toxicité n'apparaîtrait que lors de l'absorption de cette plante en gélule ou en poudre, l'usage traditionnel, en infusion, n'extrayant visiblement pas la molécule en question…

Cependant **puisque les restrictions réglementaires vont dans le sens d'une perte des savoirs traditionnels, comme ceux de la phytothérapie, il est inévitable d'arriver à de sérieux problèmes dans l'utilisation des plantes** (exemple de la présentation des plantes en gélule – où des molécules toxiques peuvent se dissocier, mais également où le dosage de prescription est bien plus délicat à établir). La France est pourtant signataire de la Convention sur la Biodiversité qui reconnaît la nécessité de préserver et de valoriser les savoirs faire locaux ; l'Organisation Mondiale de la Santé dont la France est membre a aussi reconnu depuis des années le travail des tradipraticiens. Mais la France ne s'est doté d'aucune loi cadre les reconnaissant… Ces choix réglementaires menacent également les équilibres environnemental et socio-culturel en mettant des producteurs cueilleurs hors jeu.

On peut s'étonner du même genre de comportement des instances officielles dans le domaine de l'agriculture : la Loi d'Orientation Agricole française du 5 janvier 2006 interdit « toute publicité et toute recommandation » pour des produits de traitement naturel des cultures, à partir du moment où ces produits phytopharmaceutiques contiennent une ou plusieurs substances actives destinées au traitement des végétaux n'ayant pas reçu d'Autorisation de Mise sur le Marché, ceci *« alors que l'on continue à distribuer des pesticides de synthèse homologués, certes, mais aux propriétés possiblement cancérigènes, neurotoxiques, reprotoxiques, perturbatrices des hormones... en toute légalité, et dont l'UIPP fait la publicité ! (...) et qui polluent 96% des rivières françaises (source IFEN, 2006)* », clame une pétition de cybernautes[9].

Pour Eric Petiot, entrepreneur paysagiste de l'Ain, spécialisé dans le traitement biologique des arbres, à qui il a été remis un procès verbal le 31 août 2006, à en-tête de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, lui signifiant qu'il ne devait pas vanter les propriétés de fongicide, insecticides ou acaricides, et exigeant qu'il communique vingt pièces, parmi lesquelles tous les contenus de ses formations et de ses stages, « *c'est **une chasse aux sorcières** ».* Il explique : « *Tout d'abord, l'AMM[10] est très longue et coûte plusieurs centaines de milliers d'euros. Mais surtout, nous ne pouvons rentrer*

[9] http://www.cyberacteurs.org/actions/lettre_dep.php?id=112)
[10] Autorisation de Mise sur le Marché

dans le cadre de l'homologation des produits phytosanitaires de synthèse, c'est pourquoi nous demandons une filière d'homologation adaptée. »[11] Selon Corinne Lepage, ancienne ministre de l'environnement et avocate spécialisée dans le droit de l'environnement : « *C'est* ***une atteinte à la liberté****, et je ne vois pas en quoi ces produits rentrent dans la catégorie des produits phytosanitaires visés par la loi. Il sera peut-être utile d'aller jusqu'à un procès pour faire jurisprudence en la matière.* »[12] Jean-Luc Martin-Lagardette, journaliste spécialisé en environnement et développement durable, qui vient de faire paraître *L'information responsable, un défi démocratique* (éd. Charles Léopold Mayer), résume : « *calmer les ardeurs répressives, entre autres contre la diffusion d'information sur les pratiques naturelles, est fondamental, sous peine de reproduire ce qui s'est déjà fait dans le domaine de la médecine, au détriment de pratiques alternatives et douces… diabolisées. »*[13]

Finalement, suite à la turbulence de l'opinion publique provoquée par cette loi, la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale a fini par adopter un amendement au projet de loi visant à permettre l'usage de « préparations naturelles issues de fabrication artisanales », telle que le purin d'ortie, sans autorisation préalable de mise sur le marché. Mais **comment en est-on arrivé là ? Comment des lois, visant, selon le Ministère de l'Agriculture, à « améliorer la sécurité sanitaire, à systématiser l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) et donc l'évaluation des risques », peuvent-elles être source de tels scandales et être totalement rejetées par les hommes qui travaillent au plus près des écosystèmes ? Pourquoi l'AMM est-elle si difficile à obtenir pour les plantes ? Y a-t-il d'autres causes (non dites) justifiant l'attitude prohibitive des organes gouvernementaux à l'égard des plantes ?**

I2. Le carcan administratif

Suite à l'interview (cf. annexe 1) d'une ex-cadre de l'Afssaps (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé), nous comprenons que l'investissement pour passer dans la structure réglementaire d'Autorisation de Mise sur le Marché des médicaments est très lourd : **60 000 euros de frais de dépôt de dossier plus les protocoles pharmaceutiques à établir à partir de données scientifiquement recueillies** (même si le nouveau Committee on Herbal Medicine Product rattaché au European Medicines Agency vient d'introduire une procédure d'enregistrement simplifiée pour les produits médicinaux à base de plantes[14]). L'interviewée nous rapporte : « Maintenant que je travaille au service des dossiers d'AMM

[11] http://rhone-alpes-auvergne.france3.fr/info/27836129-fr.php
[12] id.
[13] id.

dans mon laboratoire, je me rends compte de la rigidité des grilles à appliquer, notamment dans la partie administrative. C'est déprimant. »

Alors, si les plantes médicinales d'usage traditionnel aborigène étaient vouées à être autorisées comme médicaments en Europe, en plus de trouver un investisseur pouvant financer les frais de dossier de l'Afssaps (avec peu d'espoir de retour sur investissement, car peu de chance de réussir à breveter une simple plante n'ayant pas été transformée par l'homme – nous reverrons ce problème de brevetage plus loin), il faudrait, par exemple, définir leurs propriétés, leurs fonctionnalités. Il faudrait traduire dans notre langue les propriétés millénaires qui leur ont été reconnues par les peuples aborigènes. C'est un travail qu'a commencé ces dernières années Philippe Bandeira de Mellos au Brésil, dans son livre *La Nouvelle Aurore d'un Antique Matin : Les Mystérieuses Propriétés des Enthéogènes* (à paraître). Il s'appuie notamment sur de nombreux indices laissés dans les textes anciens et nouveaux, sur la riche tradition d'usage de ces plantes au Brésil et sur sa propre expérience de psychothérapeute servant l'Ayahuasca chaque semaine à un groupe de travail interreligieux basé à Rio. Les propriétés qu'il reconnaît sont énoncées de la manière suivante :

- fonction **pédagogique** ;
- fonction de **mise en relation avec l' « ombre »** en soi (renvoyant au processus thérapeutique jungien);
- fonction **thérapeutique** (psycho-énergetico-spirituel) ;
- développement de **« paranormalité »** (i.e. de phénomènes restant inexpliqués par la science moderne, comme la vision du futur, le pouvoir de guérir par apposition des mains, etc.) ;
- auxiliaire du processus de **« maturation »** (renvoyant également au processus thérapeutique jungien)

On imagine déjà la complexité de faire rentrer certaines de ces propriétés dans les grilles de l'Afssaps. Philippe a envoyé un courrier expliquant ses découvertes au conseil des psychologues du Brésil, et celui-ci est resté, à ce jour, sans réponse…

[14] D'après la directive européenne 2004/24/CE, les médicaments traditionnels à base de plantes bénéficiant d'une tradition d'usage d'au minimum 30 ans, dont au moins 15 ans dans un Etat membre, peuvent bénéficier d'une procédure d'évaluation simplifiée concernant les essais pharmacologiques, toxicologiques et cliniques.

I3. Des enjeux économiques : lobbying & appropriations intellectuelles

S'il existe des barrières administrative et financière (60 000 euros plus les tests pharmaceutiques pour une demande d'AMM) pour qui voudrait tenter de « régulariser » la situation des plantes médicinales des peuples autochtones, on peut supposer que la situation économique – qui alimente et valide le paradigme administratif de l'Autorisation de Mise sur le Marché – présente tout autant, dans sa globalité, un énorme obstacle à une circulation plus libre des plantes.

En effet, les plantes et les technologies médicales des peuples autochtones pourraient être considérées comme **des produits de substitution aux médicaments de synthèse** de l'industrie pharmaceutique. Beaucoup de plantes, reconnues par des peuples entiers, depuis des générations, comme des remèdes thérapeutiques, sont en effet généralement sans effets secondaires « indésirables » : imaginons que nos sociétés commencent à en faire usage et à y découvrir une véritable puissance de guérison, on trouverait bien vite que les produits vendus en pharmacie entraînent pour leurs consommateurs une prise de risque toute particulière. Sur un marché des médicaments soumis aux rudes lois de la concurrence, dans un environnement d'évolution économique hyper compétitif, et étant donné les structures de financement très contraignantes des entreprises du secteur (des investissements amortis sur une vingtaine d'années), on peut comprendre que la promotion des plantes et des médecines naturelles déclenche la peur des laboratoires pharmaceutiques et soit considérée comme leur ennemi numéro un.

Rappelons ici que **les laboratoires représentent effectivement une force incontournable dans le secteur de la santé**. Le Pr. Jean-Paul Giroud, pharmacologue clinicien à l'hôpital Saint-Antoine et membre de l'Académie de médecine, explique : « La France est le pays d'Europe où la formation des médecins sur le médicament est la plus faible. La formation de nos médecins sur les médicaments se limite à 40% des molécules estimées essentielles. Faute de meilleures sources, nos praticiens s'en remettent le plus souvent à leur seule bible, le fameux Vidal. Or, l'ouvrage est financé exclusivement par les laboratoires. »[15] La commission des Finances du Sénat dans un rapport de juillet 2003 témoigne dans le même sens : « La plupart des notices du même Vidal sont rédigées par des membres de la commission d'autorisation de mise sur le marché. Le risque de conflit d'intérêts est manifeste. » En fait, l'industrie pharmaceutique représente un million et demi d'emplois dans le monde et réalise plus de 400 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle représente un poids économique inévitable pour les

[15] http://www.stopvivisection.info/article.php3?id_article=78

gouvernements, à tel point qu'on a pu entendre à propos du débat sur les génériques que **« le médicament [était] une arme politique »** (dans le sens où vendre les médicaments à prix d'or dans les pays en développement permettrait de maintenir sur eux une certaine domination et de contenir leur inquiétante démographie).

Alors on peut maintenant deviner qui se cache derrière la figure du **lobby professionnel** énoncée par notre ex-cadre de l'Afssaps (cf. annexe 1), pour tenter d'expliquer les décisions concernant l'Ayahuasca en France : « Je ne sais pas pourquoi/comment les autorités ont pu prendre une décision aussi rapide de rejet sans avoir étudié plus avant le produit. Je dirais que cela résulte d'un lobbying professionnel (des gens influents qui expliquent les contraintes de l'autorisation, certains effets secondaires, et ça ne passe pas). »

Soulignons ici qu'une des raisons devant provoquer l'agacement et l'impuissance des laboratoires face à la montée informelle des médecines naturelles est que les plantes sont en principe non brevetables. Or comme nous avons pu le comprendre au travers de la polémique sur les médicaments génériques, **les droits de propriété intellectuelle sont cruciaux pour assurer la survie des laboratoires** : les brevets d'innovation fondant les avantages concurrentiels des laboratoires, un médicament non brevetable ne représente a priori aucun intérêt dans le business model de ces entreprises…

Pourquoi les plantes ne sont-elles pas brevetables ?

Des brevets ont déjà été déposés sur des « principes actifs » de certaines plantes médicinales : aux Etats-Unis, Lotsof a déposé des brevets sur l'efficacité de l'ibogaïne (substance contenue dans la plante sacrée africaine Iboga) pour interrompre

- les problèmes de dépendance aux narcotiques (Lotsof 1985, N° 4 499 096)
- les problèmes de dépendance à la cocaïne (Lotsof 1992, N° 4 587 243)
- les problèmes avec diverses autres drogues (Lotsof 1992, N° 5 152 994)

(Howard S. Lotsof est président de la NDA International Inc, une entreprise qui fournit l'ibogaïne destinée aux traitements des dépendances.)

Mais **le cas est beaucoup plus rare en ce qui concerne les plantes elles-mêmes**, puisque la condition essentielle sur laquelle repose la détention de brevet, c'est l « invention », le travail innovant de l'être humain qui transforme (cf. Code de la propriété intellectuelle, art. L.611-10).

- Aux Etats-Unis, un brevet avait été déposé sur le Peyotl puis a été annulé suite à une plainte déposée par des indigènes en faisant usage.
- En juin 1986, un américain, Loren Miller a obtenu un brevet lui concédant des droits de propriété sur une variété de *Banisteriopsis caapi* (nom scientifique de la plante sacrée Ayahuasca, liane et fleur), dénommé « Da Vine ». **Le détenteur du brevet prétendait que la plante représentait une variété nouvelle et distincte** de *B. caapi* principalement à cause de sa couleur spécifique.

  En 1994, la COICA, Coordination des Organisations Indigènes du Bassin Amazonien, représentant plus de 400 groupes indigènes, prend conscience de l'existence du brevet. Le CIEL (Comité pour la Loi Internationale Environnementale), demande alors, au nom de la COICA, un nouvel examen du brevet. Arguments : **Da Vine n'est ni nouveau ni distinct, et le brevet est contraire aux aspects publics et de moralité de l'Acte du Brevet, en raison de la nature sacrée du *B. caapi* dans la région amazonienne.** Le brevet est rejeté en 1999.

  En 2001, le brevet est réactivé suite à la réclamation de son détenteur. En mai 2002, lors de la rencontre de Rio Branco, Acre, le *pagé* Benki Ashaninka (cf. annexe 2) soulève le sujet et affirme : «[la réactivation du brevet] est la démonstration du manque de conscience et de respect envers d'autres cultures »[16]. (En août 2002, alors que la boisson Ayahuasca est libéralisée aux Etats-Unis pour usage religieux, on voit soudainement naître un marché florissant de « Caapi Vine », des plantations commerciales de *B. caapi* aux Etats-Unis et à Hawaï, et de nombreuses ventes effectuées par internet.) Le brevet disparaît finalement en 2003 : il n'est pas viable.

D'une manière générale, on note également une certaine croissance du **mouvement anti-brevetage, anti-marque des produits naturels ;** et l'accord ADPIC – ou TRIPS en anglais – du 15 avril 1994, concernant les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, fait l'objet de nombreuses remises en question :

- En 1992, la Convention sur la Diversité biologique est signée **pendant l'ECO-92 à Rio** (statuant sur **la réglementation et la répartition des bénéfices réalisés à partir de ressources biologiques**)

[16] http://dscholarship.lib.fsu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1085&context=undergrad

- En 2001, la Lettre de São Luis do Maranhão est signée par différents *pagés* indigènes, questionnant frontalement toute forme de brevetage remettant en cause le libre accès aux connaissances traditionnelles
- En 2002, l'Engagement de Rio Branco – Acre, Brésil – rassemble 100 représentants d'agriculteurs, pêcheurs, peuples indigènes, extracteurs et artisans de **32 pays** d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine, qui **alertent sur la biopiraterie** et réclament l'**interdiction du brevetage** des êtres vivants **et de n'importe quelle forme de propriété intellectuelle sur la biodiversité et la connaissance traditionnelle**
- Le 27.10.2003, une **manifestation a lieu à Munich**, Allemagne, contre la biopiraterie, et plus spécialement, contre l'utilisation comme Marque Commerciale du nom du fruit amazonien Cupuaçu par l'entreprise japonaise Asahi Foods et contre la déposition de brevet d'un chocolat fait à partir de ce fruit, simultanément aux Etats-Unis et en Europe. **Des ONG allemandes,** BUKO Campagna contre Biopirataria et Regenwald Institut, **déposent une objection** à ces actions juridiques **au Bureau des Brevets de l'Europe**. Arguments : ni nouveauté ni inventivité. L'ambassade brésilienne à Bruxelles a assumé la responsabilité de l'action. Le coût de l'action aux Etats-Unis s'élèverait à 15 000 dollars.
- En juillet 2004, la **WIPO** (Commission Intergouvernementale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) rassemble à Genève 179 pays. D'un côté, le Brésil et les autres pays riches en biodiversité défendent la création d'un instrument spécial **pour la défense de la connaissance traditionnelle et populaire**. D'un autre, les Etats-Unis et d'autres pays riches en technologie biologique demandent de repousser dans le temps cette mesure et la poursuite des débats. « Peu d'organisations indigènes et environnementales étaient présentes, et beaucoup d'entre elles déclaraient qu'elles n'avaient **pas encore de position commune sur un instrument spécial ou des mécanismes au sein du système des marques et des brevets**. C'est pour cela qu'on a pu croire qu'elles s'alliaient aux pays où se trouvent les grands laboratoires. Et la situation reste indéfinie. »[17] (Nous reviendrons sur le problème d'une réglementation internationale des

[17] www.amzonlink.org

droits de propriété intellectuelle concernant les savoirs et les outils de connaissance des peuples autochtones, dans la sous-partie I5.)

Un ex-étudiant de HEC présente sa vision du problème des droits de propriété sur les plantes dans les termes suivants : « Si le président de la république gabonaise, Omar Bongo, a décidé de classer l'iboga « patrimoine national » depuis l'an 2000, c'est bien le titre de **« patrimoine de l'humanité »** qui devrait être attribué à cette plante miraculeuse »[18]… Face à de telles levées d'opinion, il semble vraiment incorrect de chercher à *s'approprier* les plantes médicinales, patrimoine de l'humanité, produit de la Terre destiné à servir sans différence tous les êtres à sa surface.

En bref, les plantes médicinales qui nous intéressent sont par principe et de fait non brevetables et n'ont donc rien pour plaire aux acteurs de l'industrie pharmaceutique. Dans ces conditions, l'attitude des instances gouvernementales généralisant les coûteuses Autorisations de Mise sur le Marché n'est-elle pas absurde ? **S'il est impossible de breveter les plantes et donc impossible d'en tirer un avantage concurrentiel pérenne, qui voudrait et pourrait donc payer une AMM pour elles** ? [A part un service public… ?]

Enfin, pour clore cette partie traitant des mécanismes économiques, revenons sur un évènement qui prouve que les décisions de l'Afssaps, rattachée au Ministère de la Santé, sont parfois prises de manière opaque : en 2003, lors de l'établissement de la liste de réglementation des plantes à libérer, **les « petits » producteurs cueilleurs et les « bizarres » phytothérapeutes n'ont pas été conviés à prendre part aux débats. Pourtant, ils auraient pu apporter des informations de spécialistes.** Au mois de mai, les producteurs de SIMPLES (Syndicat Inter Massifs pour la Production et l'Economie des Simples, regroupant 70 producteurs vendant leur production en direct ou par le biais de structures telle que la SICA Biotope) ont en effet formé un groupe de réflexion multidisciplinaire (l'UNESCO y était représentée) et envoyé un courrier argumenté à l'Afssaps à propos de la liste de plantes ébauchée. C'est suite à cela que le texte qui avait été élaboré entre « grands » n'a pu être voté en juin comme prévu. [Une seconde rencontre du groupe de réflexion soutenu par l'UNESCO a d'ailleurs eu lieu en mars 2004, et a constaté un manque flagrant d'information du grand public, autant sur les plantes que sur les médecines non traditionnelles.]

[18] Phari in *Vivre ! Mode d'emploi* (à paraître)

I4. La peur des drogues et des sectes

Photos prises dans une église de Santo Daime à Rio deJaneiro, Brasil : les pratiquants de ce culte utilisent comme sacrement la boisson Ayahuasca issue des traditions indigènes d'Amazonie. A gauche, le préparation sur le feu. A droite, concentration et prières. En France, les daimistes sont accusés de provoquer des dérives sectaires.

Au-delà d'un éventuel lobbying des laboratoires pharmaceutiques sur l'interdiction des plantes médicinales, un autre facteur évident de la réglementation prohibitive des plantes sacrées des autochtones repose sur les politiques de lutte contre les drogues et les sectes. Que ces politiques correspondent à des peurs fondées ou qu'elles ne soient qu'alibis médiatiques (derrière lesquels se cachent peut-être encore des lobbies économiques), elles sont à l'origine de véritables campagnes diffamatoires déformant la réalité des plantes médicinales qui nous intéressent.

Ce qui fonde sans doute la première confusion à propos de ces plantes médicinales méconnues est qu'elles contiennent généralement **des principes actifs interdits par la loi**. On trouve dans la feuille de Coca la cocaïne, dans le suc du Pavot, la morphine, dans le Peyotl la mescaline, dans l'ayahuasca la diméthyltriptamine (DMT), dans les Champignons sacrés, la psilocybine. Nos dirigeants tombent alors facilement dans ce que Paulo Roberto (cf. annexe 4) appelle le « réductionnisme scientifique » : « Le réductionnisme scientifique est ce qui réduit tout l'univers à la matière, ce qui considère tout sous forme de molécule, d'atome. C'est là que réside le problème du DMT : s'il y a du DMT dans le Daime, et que le DMT est une drogue, alors le Daime est une drogue. Mais alors, je dis : 'Et les aspects sociologiques, anthropologiques, théologiques, psychologiques ? Vous devez tout prendre en compte !' Alors, on arrive à la conclusion que le Daime n'est pas une drogue, qu'il ne provoque pas de dépendance, que le Daime n'est pas le DMT. » On peut appuyer cette argumentation par l'exemple de l'opium : il a été fumé pendant des années par un pourcentage élevé d'individus sans que de sérieux problèmes de tolérance ne se développent. En revanche, quand son principe

actif la morphine, ou l'héroïne, dérivé encore plus puissant de la morphine, sont utilisés, on arrive à de graves déséquilibres apparaissant dans la vie des usagers, et la paix sociale est effectivement menacée. La même comparaison peut être établie entre les feuilles de Coca mâchées traditionnellement dans certains endroits du monde pendant les horaires de travail des individus, et la dangereuse cocaïne, principe actif de la feuille.

Mais **la pensée scientifique moderne combat généralement l'holisme** : il est difficile de lui faire entendre qu'un principe actif ne correspondra pas à la qualité holistique du pouvoir de la plante ; les plantes médicinales dont nous souhaitons parler sont donc facilement prises pour des drogues (et c'est parfois à juste titre, puisque les plantes des dieux peuvent rapidement faire l'objet de synthétisation en tombant dans les mains des trafiquants de drogue à grande échelle, et ainsi de devenir de redoutables stupéfiants). Ainsi, le respectable docteur Jacques Mabit, travaillant depuis plus de dix ans avec les indigènes du Pérou, avait d'abord été subventionné par le gouvernement français pour ses recherches sur les techniques de guérison traditionnelles (c'est le Ministre de la Santé qui avait subventionné la création de son centre de travail entre 1987 et 1999). Mais suite à ses rapports, il s'est bien vite vu accusé d'être responsable de trafics de stupéfiants par la Mission Interministérielle de Lutte contre la Toxicomanie. Nous reviendrons dans la deuxième partie sur la façon dont pourraient être énoncées les différences de propriétés entre les plantes sacrées, visionnaires, instruments de guérison des médecines totales, et les drogues, illusoires et destructives.

Aux politiques nationales de lutte contre les drogues prêtes à désigner des plantes dont elles ne connaissent pas les traditions d'usage comme leur boucs émissaires, s'ajoute, en particulier en France, la politique officielle de lutte contre les sectes. Mais **qu'est-ce qu'une secte ?** D'après le rapport 2006 de la MIVILUDES (l'organe français de surveillance contre les dérives sectaires), les comportements contre lesquelles celle-ci lutte sont entre autres définis comme «toutes techniques destinées à placer le sujet dans un état de faiblesse et une position infantile, de nature à faciliter l'effacement de sa personnalité, et donc de son sens critique et de sa raison » (cf. citation en annexe 5). D'emblée nous pouvons soupçonner les difficultés d'application d'une telle définition dans la réalité : les ingénieurs de Renault n'avaient-ils pas été placés par leur organisation dans un état de faiblesse ayant d'une certaine façon effacé leur sens critique et leur raison quand ils se sont jetés par la fenêtre suite à des reproches faits par leur direction ? Les campagnes publicitaires de certaines marques ne nous placent-elles pas

dans un état infantile et de faiblesse effaçant notre sens critique quand il s'agit d'aller faire ses courses ?

Cependant la MIVILUDES semble avoir choisi ses cibles et **les usagers des plantes médicinales traditionnelles sont largement concernés**. En fait, c'est seulement quelques semaines après la publication du rapport 2006, largement médiatisé, que l'Iboga a été interdite en France. Dans une longue lettre ouverte aux rapporteurs de la MIVILUDES (cf. annexe 5), le président d'une association mise en cause par le rapport expose notamment que la méthodologie utilisée par la MIVILUDES pour caractériser la dérive sectaire est douteuse et basée sur des clichés (dévalorisant le savoir des médecins gabonais).

En ce qui concerne l'Ayahuasca, ce sont les pratiquants du culte du Santo Daime qui supportent (avec le soutien de la clinique Takiwasi du docteur Mabit au Pérou et de l'association française 'La Maison Qui Chante') le procès qui devrait aboutir très prochainement à la légalisation ou à l'interdiction de l'usage de la plante en France. On trouve dans le communiqué de presse du 3 mai 2005 de l'Afssaps que « l'utilisation de cette plante tend […] à se développer en Europe, hors du cadre traditionnel initial, au sein de populations particulières (associations sectaires, séminaires) […]» C'est donc encore l'argument anti-sectaire qui revient. Il n'est pas fait explicitement référence aux églises du Santo Daime, mais puisqu'on ne trouve le nom d'aucun culte dans les documents en ligne traitant de l'usage de l'Ayahuasca en France sur le site de l'Afssaps, on peut penser que ces églises, qui sont en fait la principale tradition d'usage de l'Ayahuasca en dehors des traditions indigènes, sont visées par ce jugement. Soulignons cependant que le Brésil n'a pas dû adopter la même définition des sectes que la France puisque ces mêmes églises du Santo Daime y sont reconnues d'utilité publique au Brésil et le culte y est lui-même considéré comme « l'unique véritable religion brésilienne » par le gouverneur Jorge Viana et le préfet Raimundo Angelim[19]. Finalement, Claude Bauchet, président de l'association *Liberté du Santo Daime*, principal mis en cause dans le procès, revendique la liberté religieuse et les droits de l'homme, en clamant que lui et ses amis ne peuvent « pas exercer [leur] religion librement, puisque [leur] Sacrement est inséparable de [leur] Rituel »[20]. Et en effet, **si ceux qui utilisent ces plantes de manière ritualisée sont accusés de dévier vers le sectarisme, on peut se demander si la liberté d'association et la liberté religieuse ne sont pas remises en cause dans notre pays.**

Quand on regarde de plus près les accusations des organes officiels qui prônent l'interdiction des plantes médicinales, on tombe également sur celle se référant à la notion de

[19] http://www2.uol.com.br/pagina20/16072004/c_0216072004.htm
[20] http://libertedusantodaime.free.fr

santé publique. En cet argument repose la **représentation évidente de la méconnaissance et de l'exagération des positions de l'Etat dans le débat**. Dans la dernière requête au Conseil d'Etat à propos du Santo Daime – en ligne sur le site de Claude Bauchet[21] – on passe en revue la très faible quantité et la légèreté des cas d'observation relevé par l'Afssaps en trois ans d'observation sur tout le territoire (alors que celle-ci parle de l'Ayahuasca/Daime comme d'un danger public) :

- une femme disant vouloir écrire un ouvrage de « pseudo-chamanisme » (on note l'*a priori* du vocabulaire et le fait qu'elle part forcément d'un point de vue méprisant les techniques qu'elle se met à étudier), relate avoir fait des cauchemars trois semaines après la prise ; les requérants affirment que ça ne s'est jamais entendu dans toute l'histoire de l'Ayahuasca
- un homme s'évanouissant aurait été drogué à son insu avec de l'ayahuasca (puisqu'on trouve une des *molécules* composant ladite préparation dans son urine) ; les requérants affirment qu'il est peu vraisemblable que la boisson ait pu être ingérée par inadvertance, étant donnés le goût et l'apparence de l'Ayahuasca
- une femme fréquentant les églises Santo Daime aurait perdu 15 kg, mais l'Afssaps omet de préciser dans ses données qu'elle a accouché d'un enfant en parfaite santé à la suite de cela.

Quant au cas de l'Iboga, dans la lettre au MIVILUDES (annexe 5), il est rappelé qu'on ne cite jamais les pays où l'Iboga n'est pas interdite, qu'on n'écoute jamais les usagers à propos des transformations positives et structurantes que l'usage de la plante a développé dans leurs vies, qu'on n'en réalise la lecture que « par le seul prisme négatif ».

Un des reproches essentiels formulés par les usagers (occidentaux ou autochtones) des plantes sacrées non légalisées par l'Etat français est qu'aucune mesure n'est prise pour étudier et protéger les traditions d'usage, et ainsi limiter les risques de mauvaise utilisation. Nous développerons ce point dans nos Recommandations. Nous sommes pour l'instant bien en présence d'un rejet injustifié signifiant un mépris de la culture originelle de certains peuples de la Terre.

[21] id.

I5. La reconnaissance des droits des peuples autochtones à l'international

Si la situation pour réglementer les plantes médicinales des peuples autochtones en France semble désespérée, la situation internationale laisse poindre quelque espoir. Aux Etats-Unis, **les natifs se sont organisés en Eglise Native Nord-Américaine** dans le but de traduire leurs traditions dans un langage compréhensible par la société américaine : regroupant des membres de toutes les tribus d'Amérique du Nord – plus de 300 000 adeptes aujourd'hui –, ils ont réussi à « peser » culturellement et ainsi à faire légaliser le cactus Peyotl. Le Révérend Jackson, leader de l'Eglise, quand il a été interrogé par un juge avec la question « Utilisez-vous une drogue ? », a répondu : « Ce mot n'existe pas dans ma langue. J'utilise une Médecine. » [L'Eglise obtient un évident succès puisqu'elle est maintenant responsable du programme le plus efficace de combat contre l'alcoolisme indigène. Et de manière générale, on peut dire que les Plantes médicinales sacrées servent de facteurs décisifs de résistance culturelle contre la colonisation imposée brutalement par l'homme blanc.]

Au Brésil la situation est plus complexe avec la liane sacrée Ayahuasca : elle a également été légalisée et même réglementée dans le but de préserver ses traditions d'usage. Cependant ce n'est pas une Eglise émanant des traditions indigènes qui a fait le pont avec les institutions étatiques et par conséquent établi les conditions d'usage : ce sont les adeptes du Santo Daime qui ont ouvert le dialogue avec les autorités. Certes, cela peut sembler correct que ce soient les usagers « blancs » des plantes ancestrales qui aillent discuter avec « leurs » institutions pour expliquer leurs pratiques, mais, en plus du fait que les indigènes du Brésil sont tout autant brésiliens que la population blanche, on peut se demander si les usagers non indigènes possèdent la même connaissance des plantes que les chamanes des forêts.

Le rôle du Santo Daime dans la réglementation de l'Ayahuasca au Brésil :

C'est dans les années 1910 que le seringueiro Raimundo Irineu Serra voit sa curiosité grandir à propos de l'Ayahuasca. Il est rapidement « appelé » par ses visions à s'isoler en diète une semaine dans la forêt et il « reçoit » alors les principes de la doctrine religieuse du Santo Daime. Il établit une communauté rurale près de Rio Branco, Acre, Brésil, et y développe des sessions de concentration, des travaux de guérison, et diverses autres activités qui réunissent une confrérie chaque fois plus grande.

Dans les années 70, le daimiste Paulo Roberto (cf. annexe 3) est le premier psychologue à s'avancer vers les autorités pour expliquer que le Daime n'est pas une

drogue (qu'il n'est pas l'objet de « trafics » comparables à ceux des drogues, qu'il n'entraîne pas non plus d'effets comparables sur ses usagers). En 1982, il obtient le droit de monter **une commission transdisciplinaire d'étude** : le colonel représentant le gouvernement, des membres de la police, des scientifiques, des biologistes, des anthropologues, des psychologues passent à l'expérimentation. « Ils n'ont rien pu trouver de mal, et après ça, une amitié est née entre les gens », raconte Paulo Roberto.

Mais en 1985, ce dernier est de nouveau appelé par le gouvernement de Brasilia, via la Commission des Stupéfiants rattachée au Ministère de la Justice, pour plaider la cause de l'Ayahuasca dont on découvrait la contenance en DMT… Ainsi **un premier Groupe de Travail rattaché à la Commission des Stupéfiants est créé en 1985**, pour examiner la légitimité de la suspension provisoire de la plante *Banisteriopsis caapi* des listes de prohibition nationale. Après deux ans d'étude, avec la réalisation de nombreuses recherches et visites aux communautés usagères de différents Etats de la Fédération, principalement l'Acre, l'Amazonas et Rio de Janeiro, le Groupe conclut que les différentes espèces qui rentrent dans l'élaboration de la boisson dénommée Ayahuasca doivent être exclues des listes de proscriptions.

Cependant, en 1991, suite à des « dénonciations anonymes », la question de l'usage de l'Ayahuasca est réexaminée… De nouveau, une année d'étude sur le contexte de production et d'usage de la boisson est réalisée, et de nouveau, il est décidé de ne pas interdire la préparation.

Dix ans plus tard, en 2002, des « dénonciations faites de l'usage inadéquat de la boisson Ayahuasca » entraînent l'idée de la formation d'un nouveau Groupe de Travail. Le GT devra être issu de diverses institutions, avec, pour base, le principe de responsabilité partagée, et avec **le but de fixer des normes et des procédures qui préservent la manifestation culturelle religieuse, tout en observant les objectifs et les normes établies par la Politique Nationale Anti-drogues**. C'est en novembre 2004 que le Groupe Multidisciplinaire de Travail, qui donnera lieu au rapport récemment édité, est constitué, par la résolution n°4 du Comité National Anti-Drogues (CONAD) du Brésil. Le groupe est composé de 5 spécialistes nommés par le CONAD, venant des disciplines anthropologique, pharmacologique/biochimique, psychologique, psychiatrique et juridique (la spécialiste en psychologie ayant finalement décliné sa participation), et de 6 membres représentant des groupes religieux utilisant l'Ayahuasca.

6 réunions de travail ont été réalisées dans la Salle de Réunion du Secrétariat National Anti-Drogue, entre juin et novembre 2006, portant sur[22] :

[22] www.ayahuascabrasil.org

- le cadastre des entités (répondre ou non au cadastre restant une faculté des entités) ;
- les aspects juridiques et légaux de la réglementation de l'usage religieux et l'application du droit à la liberté de culte (l'usage religieux de l'Ayahuasca est reconnu comme étant « une manifestation culturelle riche et ancestrale, […] aux valeurs historique, anthropologique et sociale », et c'est « l'identification correcte de ce qu'est **l'usage religieux** de l'Ayahuasca, à partir des concepts et des pratiques énoncés par les entités qui en font usage, qui permettra d'assurer la protection de la liberté de croyance prévue dans le Constitution Fédérale ») ;
- le règlement de préceptes pour la production, l'usage, l'envoi et le transport de l'Ayahuasca (**l'Ayahuasca ne devrait pas être vendue**, puisque sa production est « un acte de foi », mais on peut lui attribuer un coût qui doit être supporté par la communauté usagère ; il est demandé aux entités de chercher la pérennité de leurs cultures ; et pour celles qui devraient obligatoirement s'approvisionner via un autre groupe, de veiller à ce que ce dernier ne se dédie pas majoritairement à la fourniture de tiers ; les entités religieuses ne doivent pas pratiquer d'activités commerciales touristiques ou publicitaires, mais le « droit à la propagation de la foi à travers l'échange légitime entre membres » est reconnu) ;
- les procédures de réception de nouveaux intéressés dans la pratique religieuse (il est conseillé de se préoccuper des altérations mentales antérieures, de l'état émotionnel au moment de l'usage, et de ne pas autoriser d'association avec l'alcool ou d'autres substances psychoactives) ;
- la définition de l'usage thérapeutique et autres questions scientifiques (**l'usage thérapeutique reconnu se traduit en « acte de foi »** ; toute pratique impliquant l'utilisation de l'Ayahuasca à des fins strictement thérapeutiques ne sera reconnue comme légitime qu'après la conclusion de recherches « scientifiques » le prouvant) ;
- « Ayahuasca, culture et société » (**l'usage rituel est « caractérisé par la recherche d'une identité religieuse »** et « se différencie de l'usage simplement récréatif » ; les parents sont responsables des mineurs désirant boire l'Ayahuasca, et les femmes enceintes prennent également leurs responsabilités vis-à-vis d'elles-mêmes) ;
- la systématisation du travail pour l'élaboration du document final

Le rapport final contient aussi des propositions que nous synthétisons comme suit :

- **Que le CONAD promeuve et finance à partir de 2007 des recherches sur l'usage et les effets de l'Ayahuasca** ;
- Que le CONAD oriente une législation plus spécifique pour les plantes à usage ritualisé et religieux, dans le sens de leur protection en tant qu'espèces ; qu'il régularise le transport interétatique de l'Ayahuasca entre les entités ;
- Qu'il fixe des mécanismes de contrôle et qu'il soit fait grand cas des situations où les principes déontologiques énoncés ne seraient pas respectés, avec de préférence la réalisation de nouveaux séminaires de GMT.

En bref, le Groupe de Travail a réalisé un travail d'harmonisation réglementaire et de préservation culturelle de longue haleine, mais, n'ayant intégré aucun indigène, il propose finalement un document contenant au moins deux **lourdes incohérences avec les traditions des populations de la forêt**.

Le premier principe d'utilisation de l'Ayahuasca enseigné par tous les indigènes qui en font usage est celui de la diète (« on évide son corps pour recevoir l'esprit de la plante »), c'est également un principe de préservation logique de la plante, puisqu'on vérifie que les effets sont supérieurs et donc la quantité nécessaire à consommer moindre quand on est à jeun d'une journée. Ce principe n'est pas même suggéré dans le rapport « déontologique ».

Plus important : **l'Ayahuasca est considérée comme un sacrement, mais jamais comme une plante médicinale**, ce qui pose le problème du rituel d'usage qui doit correspondre à une « identité religieuse ». Mais les chamanes guérisseurs d'Amazonie, s'ils sont croyants et rendent à leurs plantes leur qualité sacrée, n'ont pourtant pas d'autre identité religieuse que celle de se fondre dans la Mère Nature. Ils pratiquent davantage un rituel de conscience et de présence, s'adressant aux esprits chaque jour de manière différente (comme s'ils s'adressaient à des êtres vivants). Quant à la nécessité de passer au crible de la science contemporaine les applications thérapeutiques qu'ils font de l'Ayahuasca pour qu'elles soient reconnues, nous avons déjà entrevu plus haut les impasses de compatibilité que cela entraînerait.

Au niveau des règles de droit international, il n'existe pas d'interdiction généralisée des plantes médicinales visionnaires : la Convention sur les substances psychotropes de 1971, convoquée par l'ONU et ratifiée par 179 pays a comme objectif de limiter la production et le commerce de substances psychotropes *synthétiques*. Elle ne statue donc pas sur les plantes. Et même sur les substances synthétiques, elle reconnaît les besoins sur le plan médical – besoins que nous revendiquons dans cette étude comme justifiant l'usage des plantes dont nous prônons la légalisation et la réglementation.

Dans l'annexe 6, on trouve une lettre des Nations Unies qui noua a été transmise par un chamane colombien voyageant en Europe avec ses plantes médicinales. Il y est clairement rappelé aux institutions gouvernementales de Hollande que, si la DMT est une substance appartenant au tableau 1 de la Convention de 1971, aucune *plante* contenant de la DMT n'est réglementée par cette même Convention, et que l'Ayahuasca n'est donc pas soumise à un contrôle international : les autochtones utilisent donc déjà la voix des organisations internationales qui les soutiennent pour diffuser leurs techniques et technologies de guérison en dehors de leurs frontières.

Il semble que nous soyons plutôt face à **un mouvement de reconnaissance internationale et intergouvernementale des cultures autochtones en général**. Les initiatives ayant poussé dans ce sens remonteraient à 1923, quand le chef Deskaheh de la Nation Cayuga se rendit à Genève dans le but de s'adresser à la Ligue des Nations et de défendre le droit de sa nation à vivre sur ses propres terres, obéir à ses propres lois et suivre sa propre foi. Le chef Maori Ratana se rendit lui aussi à Genève, en 1924, pour plaider la cause de son peuple. Bien qu'on leur ait refusé le droit de s'adresser à la Ligue des Nations, leur vision a nourri les générations suivantes. Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948, les connaissances traditionnelles, englobant les croyances, les connaissances, les pratiques, les innovations, les arts, la spiritualité et toute autre forme d'expérience et d'expression culturelles, sont des propriétés intellectuelles reconnues comme des **droits humains fondamentaux**.

Mais la protection et la préservation des savoirs autochtones ne figurent pas sur la scène des débats internationaux uniquement pour des raisons d'éthique universelle. Comme le rappelle la Présidente de l'Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones (créé en juillet 2000 par le Conseil économique et social des Nations Unies), Victoria Tauli-Corpuz, **la majorité des dernières ressources naturelles de la planète (minéraux, eau douce, sources d'énergie potentielles, etc.) se trouvent sur des terres appartenant aux peuples**

autochtones. Or, si « l'exploitation insensée des territoires et ressources des peuples autochtones continue sans relâche » encouragée par « l'appétit grandissant des pouvoirs publics pour une croissance économique accrue »[23], le mode de vie des 370 millions d'autochtones répartis dans 70 pays du monde a sans doute, au contraire, quelque chose à voir avec la conservation de ces ultimes ressources sur leurs territoires : **un lien certain existe entre l'utilisation durable des ressources naturelles et les savoirs traditionnels des communautés autochtones et locales.**

Alors, lorsque la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, oblige ses parties contractantes, d'après l'article 8, à préserver les ressources dans leur milieu naturel, elle encourage en fait progressivement une prise de conscience sur la **nécessité de reconnaître les savoirs traditionnels pour mieux gérer la biodiversité**. Ainsi, face à la complexité de la problématique (comment empêcher l'appropriation illégale de ces connaissances par des multinationales ou des institutions (publiques ou privées) au travers des mécanismes de droits de propriété intellectuelle ?), cet article est à l'ordre du jour de toutes les réunions de la Convention depuis 1996 et a justifié la création d'un groupe de travail permanent.

> Le mandat du groupe de travail sur l'article 8, dont le projet de recommandations est encore à l'étude, a été (i) de fournir des avis sur la mise en place d'un système juridique approprié pour la protection des connaissances traditionnelles utiles à la conservation de la biodiversité ; (ii) d'établir un programme de travail pour la mise en œuvre d'un tel système aux niveaux national et international ; (iii) de coordonner les travaux sur ce sujet avec les autres institutions internationales concernées et, enfin ; (iv) de trouver des mécanismes permettant une meilleure prise en compte des intérêts des communautés autochtones et locales dans le processus de décision.

Plusieurs instances internationaux ont donc reconnu l'importance de protéger et de préserver le savoir traditionnel autochtone – lequel intègre souvent une riche et étonnante connaissance des plantes médicinales qui nous intéressent ici –, notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la Convention sur la diversité biologique, mais aussi le projet de Déclaration du Royaume-Uni sur les droits des peuples indigènes, la Convention n° 168 de l'Organisation internationale du travail et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Plus précisément, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a mené un certain nombre d'études sur le rôle du système de propriété intellectuelle pour protéger le savoir traditionnel. En octobre 2000, les États membres de l'OMPI ont créé le Comité intergouvernemental (CIG) de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Le CIG fait office de tribune internationale pour les débats et le dialogue concernant la relation entre la propriété

[23] Victoria Tauli-Corpuz, http://www.un.org/french/hr/indigenousforum/2004/

intellectuelle et le savoir traditionnel, les ressources génétiques et les expressions culturelles traditionnelles (folklore).

Cependant, **si la reconnaissance est à l'ordre du jour, il n'existe pas encore d'outil efficace de protection préventive des savoirs traditionnels**. Depuis 2002, l'OMPI étudie l'utilité de la création de bases de données pour empêcher des groupes autres que les détenteurs légitimes de connaissances traditionnelles d'obtenir les droits de propriété intellectuelle sur ces connaissances. Les problèmes d'application concernent le coût, l'accessibilité et l'utilisation de ces bases de données, ainsi que la protection de leur contenu. Pour l'Université des Nations Unies (qui siège à Tokyo), ces bases seraient peu aptes à protéger les connaissances contre le piratage, à moins d'être confidentielles.

En fait**, les règles de droit international ont répondu jusqu'à maintenant à des systèmes de pensée, d'organisation, de coordination, en accord avec les sciences contemporaines occidentales** : on peut se demander dans quelle mesure elles seront aptes à réellement protéger l'identité des peuples autochtones, leurs pratiques, leur connaissance des plantes. Le type d'approche de la science occidentale et des systèmes internationaux est plus compartimenté que holiste – c'est cette dernière qui prévaut dans les connaissances autochtones ; le mode de communication est écrit, et non oral ; l'apprentissage est basé sur la lecture, les théories plutôt que sur l'expérience, les observations ; les modalités d'explication sont théoriques, libres de valeurs spirituelles et sociales. Dans ces conditions, **comment intégrer au paysage international les dissonantes réalités autochtones ?**

L'actuel régime de propriété intellectuelle est un exemple flagrant des lourds problèmes de compatibilité que posent les visions autochtone et occidentale/contemporaine du savoir :

- Alors que la propriété intellectuelle doit être nouvelle, originale, innovatrice ou distincte pour pouvoir faire l'objet d'une telle protection, le savoir traditionnel est généralement transmis d'une génération à l'autre, pouvant donc difficilement satisfaire à ces conditions.
- Pour nombre de collectivités traditionnelles, la propriété intellectuelle devrait être un moyen d'alimenter et de maintenir l'identité et la survie du groupe, plutôt que de promouvoir les gains économiques individuels. La confusion de ces objectifs peut être très nuisible pour l'organisation traditionnelle autochtone dans son ensemble.
- Les coûts excessifs d'enregistrement et de défense d'un brevet ou d'autres droits de propriété intellectuelle limitent son utilisation pour la grande majorité des collectivités

autochtones, surtout dans les pays en développement. Les entreprises et entrepreneurs sont favorisés par ce système.

Conclusion du décryptage de la situation réglementaire :

Sur quelles strates plus ou moins sédimentées repose l'interdiction des plantes médicinales des peuples autochtones aujourd'hui ?

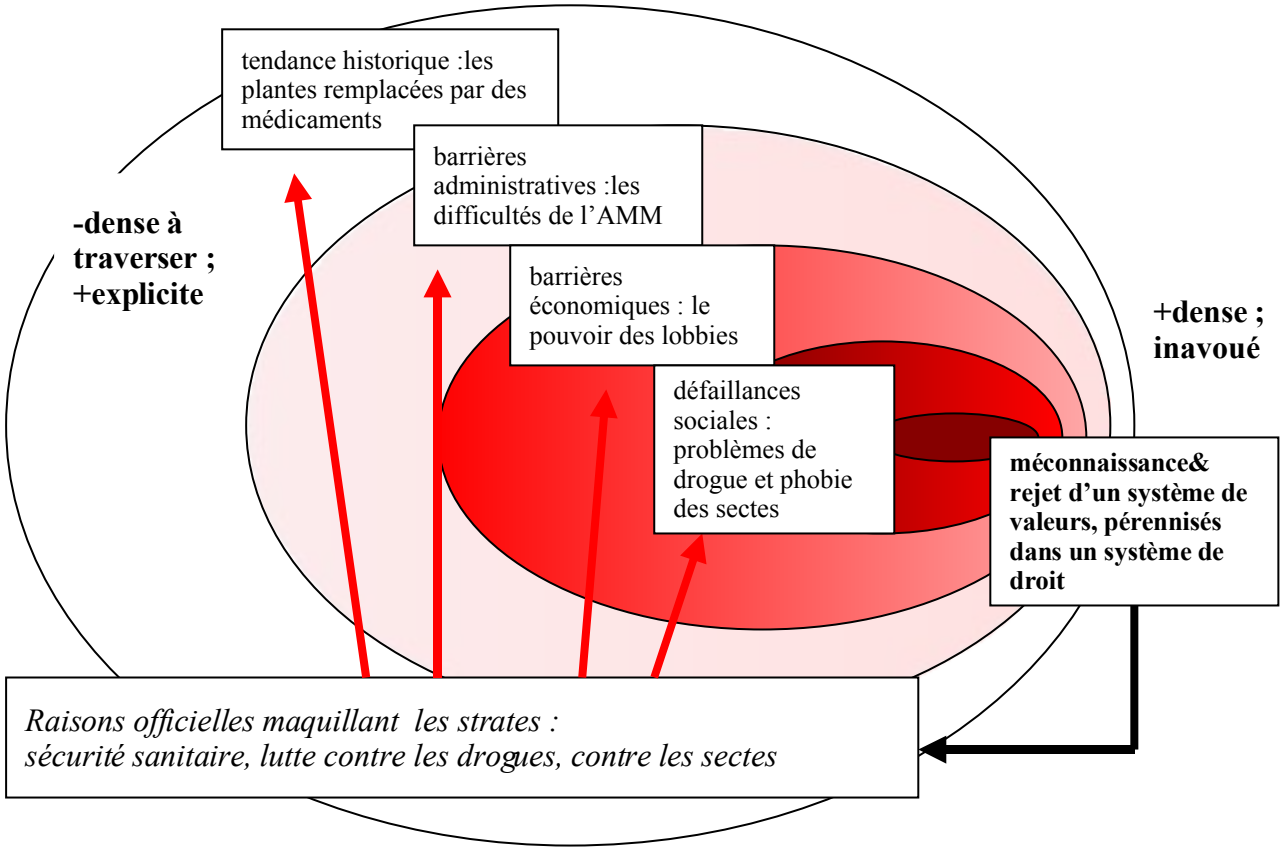
tendance historique :les plantes remplacées par des médicaments
barrières administratives :les difficultés de l'AMM
barrières économiques : le pouvoir des lobbies
défaillances sociales : problèmes de drogue et phobie des sectes
-dense à traverser ; +explicite
+dense ; inavoué
méconnaissance& rejet d'un système de valeurs, pérennisés dans un système de droit
Raisons officielles maquillant les strates :
sécurité sanitaire, lutte contre les drogues, contre les sectes

En analysant certains pivots de la situation réglementaire, on comprend bien que les plantes médicinales indigènes sont loin d'être considérées avec autant d'estime qu'elles peuvent l'être chez les peuples qui en conservent les traditions d'usage, qui les invoquent souvent comme leurs dieux. Que ces peuples aient « raison » ou pas d'utiliser ces plantes comme des moyens de guérison, en rejetant ces pratiques, nos sociétés font preuve d'irrespect envers ces cultures.

Cependant ce manque de respect est sans doute basé sur la peur et l'ignorance de ce qui est étranger. En effet, comment une population qui meurt en des proportions non négligeables

de cancers dus à la cigarette pourrait-elle par exemple admettre qu'une autre population utilise ce même tabac comme une plante sacrée de guérison ? Les systèmes de pensée et de vie sont parfois si éloignés qu'on se demande s'il est possible de les syntoniser. Nous nous essaierons à cette tâche dans la partie suivante.

II. Tentative d'interprétation des technologies de guérison autochtones dans un langage scientifique contemporain

Comment rendre compatible le langage des médecines traditionnelles et nos systèmes de pensée ? Comment retranscrire le concept de la plante sacrée dans le langage scientifique occidental ?

II1. Médecines totales

La science médicale moderne se préoccupe presque exclusivement des symptômes d'une pathologie, au détriment des causes. Par la prise de médicaments, on cherche à éponger les effets d'un problème, mais rarement le médecin cherche avec le patient les racines profondes de sa maladie. Dans le champ de la psychologie, Jung a essayé d'apporter un éclairage sur ce complexe moderne : « Le but d'une psychothérapie qui ne se contente pas seulement de la guérison des symptômes est celui de conduire la personnalité en direction de la totalité. »[24] Mais peut-être à cause de l'incompréhension que peut susciter le concept de totalité dans la personnalité, Jung et ses écrits sont encore bien peu pris aux sérieux par les praticiens de sa discipline et par l'ordre scientifique en général.

Pourtant la médecine tibétaine ou la médecine chinoise – qui est de plus en plus plébiscitée dans nos pays (avec sa connaissance des méridiens et des plantes, sa science de l'acupuncture, et ses pratiques de bien-être et de développement de l'énergie comme le Tai Chi Chuan ou le Chi Kung) – reconnaissent explicitement **la nécessité de traiter les causes d'une maladie pour guérir**. Dans l'Ayurveda (la « science de la vie » – tradition de l'Inde), le rôle de l'alimentation est primordial pour recouvrir la santé. Pour ces traditions, on ne peut pas soigner un cancer si on ne mange pas moins de viande rouge ou qu'on ne cherche pas à éliminer les causes de stress dans sa vie. Aujourd'hui, le progrès scientifique a trouvé de puissants procédés (comme la chimiothérapie) pour soigner certaines de ces nouvelles maladies sans que nous ayons à modifier plus avant nos comportements de vie. Pourtant, pour un chercheur jungien comme Philippe Bandeira de Mello, ce genre de technologies sont malheureusement des

[24] BANDEIRA DE MELLO Philippe, *La Nouvelle Aurore d'un Antique Matin*, à paraître

échappatoires qui nous font perdre les opportunités d'être confrontés aux racines des problèmes et de pouvoir installer par là une guérison pérenne. C'est également de cette façon que Philippe analyse la politique répressive contre les drogues dans nos sociétés : en considérant les toxicomanes comme des chercheurs de nouveaux paradigmes (cette quête étant inscrite en tout homme), il conclut que *la prohibition de l'usage des psychotropes ne résout pas le malaise de nombreux individus* qui ne réussissent pas à s'épanouir au sein de nos sociétés, et que la manière de faire de nos gouvernements n'est que disculpation non productive[25].

Dans le chamanisme, « première religion des peuples de la Terre », science pratique des guérisseurs autochtones d'aujourd'hui, tout ce qui nous entoure, le Vent, l'Eau, la Planète, les Animaux, les Arbres…, sont comme des étincelles du Grand Mystère. Le Grand Esprit est en toute chose. Toute réalité matérielle est donc *manifestation* de l'Esprit. Ainsi, toute maladie du corps physique peut être identifiée comme une émanation d'un « esprit » malade : **la maladie est un message de l'esprit envoyé à la surface de l'être pour l'alerter** d'un dysfonctionnement systémique essentiel, lequel met en jeu la *santé totale* de l'individu (physique, psychique, énergétique, émotionnelle, mentale…).

Dans cette tradition, le guérisseur est donc celui qui entre en contact avec les esprits et exerce une certaine influence (rééquilibrante) sur eux. Les plantes sacrées comme l'Ayahuasca, l'Iboga, la Jurema, sont considérées comme des outils facilitant cette mise en contact (ainsi, le patient et le guérisseur prennent généralement les plantes ensemble).

L'expérience chamanique n'est pas religieuse ou purement spirituelle. ***Un chaman ne vous guide pas pour que vous fassiez un apprentissage métaphysique, mais pour vous soigner et rééquilibrer votre rapport à la réalité****. C'est une thérapie ancestrale, vieille de dix milles ans, qui utilise des outils hypercomplexes, une technologie de l'esprit en somme.*

Jan Kounen, réalisateur, *Studio* (février 2004)

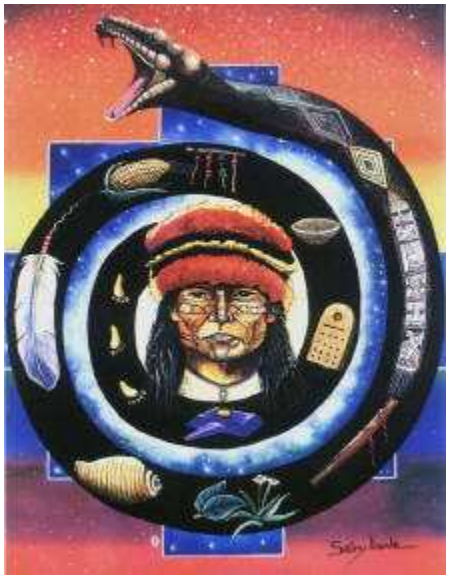

[25] id.

II2. Les états non-ordinaires de conscience

La renaissance archaïque est un clairon qui nous appelle pour que nous récupérions notre droit de naissance, si inconfortable que nous puissions nous sentir avec ceci. C'est un appel pour que nous percevions que la vie, dans l'absence de l'expérience psychédélique sur laquelle se base le chamanisme primordial, est une vie triviale, niée, assujettie à l'ego et à sa peur de se dissoudre dans la mystérieuse matrice de sentiment qui nous entoure. C'est dans la renaissance archaïque que réside notre transcendance au dilemme historique.

Terence McKenna[26]

Au-delà des guérisons qu'un chamane guérisseur peut apporter à des patients en passant par leurs « esprits » (guérisons souvent qualifiées de miraculeuses dans nos sociétés – on rapporte des cas de cancers, de paralysies ou autres maladies « incurables » soignées par les chamanes ayahuasqueiros d'Amazonie), les traditions autochtones considèrent que les plantes visionnaires/psychotropiques sont guérisseuses en elles-mêmes car elles apportent (de manière tout aussi « miraculeuse ») **des messages éclairant les sphères spirituelle/psychique et mentale de l'individu**. Les chamanes disent que ces plantes sacrées sont habitées par des esprits intelligents guidant l'évolution de l'être et venant dialoguer avec celui qui les ingère. D'ailleurs, ces maîtres guérisseurs, s'ils ne sont pas héritiers d'une tradition familiale, ont souvent été eux-mêmes très malades et ont du ingérer beaucoup de ces plantes pour guérir : c'est en prenant les plantes visionnaires qu'ils apprennent naturellement la sagesse du chamane et le pouvoir des plantes (visionnaires ou autres plantes médicinales). On entend souvent à propos de l'Ayahuasca que si elle ne peut pas tout soigner, elle désigne au moins au malade le traitement qu'il doit suivre.

Pour moi, il était devenu clair que les indigènes accédaient, dans leurs visions, à une information scientifiquement démontrable concernant les propriétés des plantes. Mon raisonnement m'amenait donc à réduire l'énigme du savoir hallucinogène à une seule question : cette information provenait-elle de l'intérieur *du cerveau humain, comme le voudrait le point de vue scientifique, ou du monde* extérieur *des plantes, comme l'affirmait les indigènes ?*

Jeremy Narby, *Le Serpent cosmique – l'ADN et les origines du savoir* (1995)

En faisant une analyse biochimique de l'effet de l'Ayahuasca sur le corps humain, on peut voir la vérité dans chacune des deux hypothèses soulevées par Jeremy Narby. En effet, l'Ayahuasca contient l'harmine et la THH – qui sont des inhibiteurs sélectifs de la mono-amine-

[26] in BANDEIRA DE MELLO Philippe, *La Nouvelle Aurore d'un Antique Matin*, à paraître

oxydase (IMAO) et à ce titre, de puissants antidépresseurs. Associées à la DMT (un analogue de la sérotonine réputé inactif par voie orale), elles empêchent sa dégradation digestive et favorisent ainsi son absorption. Ceci conduit de manière conjointe à **multiplier par deux le taux de sérotonine cérébrale circulante, principal neurotransmetteur du cerveau**, pendant une durée de quelques heures : l'Ayahuasca *accentue* un état neurobiologique *ordinaire* de l'être humain.

La DMT serait en fait une molécule produite naturellement par notre cerveau. Dans son livre *DMT, La molécule de l'esprit : Les potentialités insoupçonnées du cerveau humain* (2005), le docteur Strassman, psychiatre américain renommé, relate cinq années de recherche sur cette molécule administrée à des dizaines de sujets volontaires. Il expose que cette molécule pourrait être sécrétée par la fameuse glande pinéale (épiphyse), qui intriguait déjà Descartes qui l'associait à la demeure de l'esprit, et qui est connue comme le siège du 7ème *chakra* que la tradition yogi cherche particulièrement à activer.

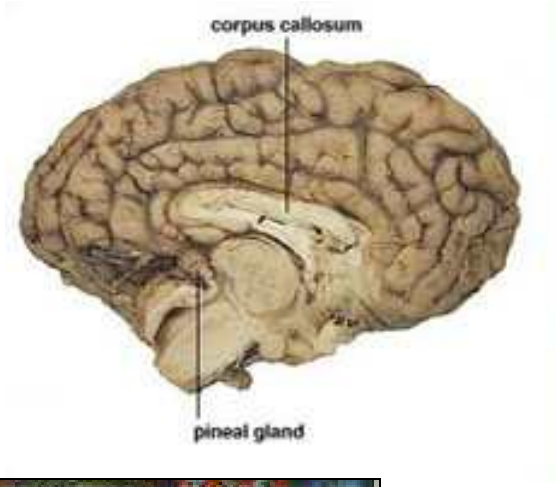

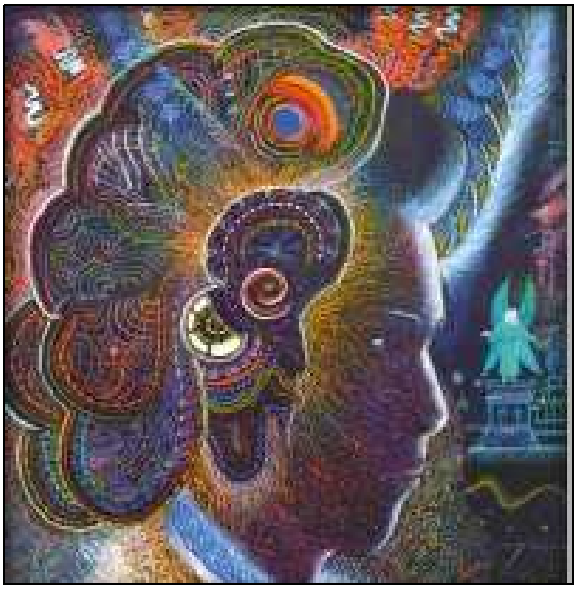

Quoi qu'il en soit, l'action sur l'état du système nerveux central qui modifie certains processus biochimique et physiologique permet de qualifier les plantes sacrées visionnaires des peuples autochtones de « psychotropes ». Dans nos sociétés le champ d'association de ce mot semble largement péjoratif. Il est d'ailleurs souvent échangé contre le concept d'« hallucinogène » (qui renvoie étymologiquement à une « perception sans objet », l'hallucination faisant donc clairement référence à un état pathologique pour celui qui en est atteint). En droit, « psychotrope » désigne d'ailleurs un ensemble de substances illégales ou réglementées listées par la Convention de 1971 de l'ONU que nous avons citée plus haut.

Pourtant le terme signifie littéralement *qui agit, qui donne une direction* (trope) *à l'esprit ou au comportement* (psycho), sans préjuger de la capacité à induire des phénomènes de *dépendance* ou de *toxicité*. L'effet psychotrope peut en effet être atteint par des pratiques spirituelles, la méditation, l'art…

A propos de l'effet psychotrope des plantes aux traditions d'usage ancestrales, le chamane péruvien Augustín Guzmán nous rappelle[27] : « **Hallucinogène est un mot qui n'existe pas dans la plupart des langues ancestrales, il existe le mot *voir*.** » Mais, ce que nous « voyons » est-il réel ? Lorsque j'ai demandé au chamane Shuar, avec lequel je travaillais lors de mon séjour en Amazonie équatorienne, si mes « visions » allaient *vraiment* arriver, il m'a répondu : « Elles peuvent arriver, ou elles peuvent ne pas arriver : c'est ça l'expansion du mental. »… En fait mon travail avec les plantes me permettait d'explorer de nouveaux *possibles*, et pour cet homme qui m'initiait, il ne me restait plus qu'à focaliser mes efforts et mon attention sur l'un des possibles pour le réaliser : pour les Shuar, tout est bel et bien possible, en somme tout possible est réel…, et le mental est tout-puissant pour créer les potentialités et leurs réalités ; les plantes visionnaires sont des *plantes de pouvoir* en tant qu'elles dévoilent au mental ses véritables dimensions.

Chez les « blancs » qui utilisent les plantes des peuples autochtones (notamment les daimistes), on pense que, si certaines visions ont peu de rapport avec la réalité du monde extérieur, elles ont toujours un sens pour le monde intérieur de l'individu et son évolution au moment où il les reçoit : en ce sens, les plantes sacrées sont dites *enseignantes*. La définition de l'hallucination par Jung peut d'ailleurs éclairer cette position : l'hallucination est pour lui « simplement **la projection externe d'éléments psychiques** »[28] ; or tout déploiement psychique permet, s'il y a interprétation, de structurer le rapport au monde de l'individu et d'avancer vers sa maturation (*individuation*). Au Brésil, surtout au sein des églises daimistes, les visions procurées par l'Ayahuasca sont parfois appelées « *mirações* » : comme des scènes que l'on regarde tout en y jouant un rôle, ces *mirações* ne laissent pas à l'individu le choix d'être un simple spectateur étranger à l'histoire d'un film qui se jouerait devant ses yeux, libre d'y être indifférent. Il s'agit au contraire d'être protagoniste d'expériences tout à fait réelles, lesquelles conduisent presque inévitablement au voyage introspectif de transformation et de connaissance intérieure.

D'une manière générale, sans préjuger de la valeur du phénomène arrivant, on peut dire que la prise des plantes visionnaires projette dans un nouvel état de conscience, en somme un état non-ordinaire de conscience. Mais finalement « **Qu'est-ce qu'un état ordinaire de conscience ?** »

L'ordinaire, c'est ce qui est d'usage, habituel, normal. Cependant tout ce qui est « normal » est-il normal dans le sens de juste, légitime, harmonieux ? Un psychologue a

[27] in BANDEIRA DE MELLO Philippe, *La Nouvelle Aurore d'un Antique Matin*, à paraître
[28] id.

souhaité questionner cette notion de normalité en désignant sa dérive systémique, qu'il a appelé la « normose ». Pour Pierre Weil, fondateur et recteur de l'Unipaz[29], la normose, c'est « un ensemble de normes, concepts, valeurs, stéréotypes, habitudes de penser ou d'agir, qui sont approuvés par consensus ou par la majorité d'une société déterminée, et qui provoquent la souffrance, la maladie et la mort. » Selon sa formulation du concept qui l'a aidé à travailler, la normose « (…) est quelque chose de pathogénique et mortel, exécuté sans que ses auteurs aient conscience de sa nature pathologique. (…) La normose est donc une maladie de normalité. »[30]

Alors, depuis ce point de vue, on peut voir la recherche d'états non ordinaires de conscience comme une expérience naturelle, constructive, et somme toute « ordinaire » pour une conscience « normale », pour se libérer de schémas, mécanismes, imposés et appauvrissant, freinant l'épanouissement de l'être. Roger Walsh nous rapporte qu'une étude anthropologique transculturelle a établi que **90% des centaines de sociétés examinées possédaient des formes institutionnalisées d'états altérés de conscience**[31]. C'est ainsi que pour la plupart de ceux qui travaillent avec les plantes visionnaires, celles-ci sont des outils d'*expansion de conscience* : elles permettent de prendre conscience de nouvelles façons de voir les choses.

Dans ce sens, Philippe Bandeira, psychothérapeute jungien qui travaille à Rio avec l'Ayahuasca (au sein d'une maison interreligieuse), voit les états non ordinaires de conscience comme **des opportunités de réaliser de nouvelles structurations intérieures, de nouvelles résolutions et synthèses, dévoilant progressivement le véritable Je**, le Soi-même, le Je Divin. Depuis sa vision jungienne, il explique que c'est dans ce processus que réside **l'authentique guérison, en tant que « réalisation du but du processus de croissance intégrale, personnelle et transpersonnelle. »**[32]

Dans cette réalisation du but du processus de croissance intégrale résiderait la connexion avec la *conscience supérieure*. Mais évidemment, cette notion de conscience est très discutable. Nous aurions peut-être dû commencer par ce point… Nous avons préféré laisser place à l'intuition du lecteur, car la conscience est sans doute l'une des questions philosophiques les plus fondamentales mais aussi les plus difficiles, et finalement ne bénéficiant aujourd'hui d'aucun consensus parmi les milieux auxquels nous nous adressons au travers de ce mémoire. D'un extrême philosophique à l'autre, on définira en effet la conscience comme un simple sous-produit de la matière (philosophie matérialiste), ou comme le substrat fondamental de la réalité

[29] Réseau universitaire international partenaire de l'UNESCO : http://www.unipaz.net/
[30] in BANDEIRA DE MELLO Philippe, *La Nouvelle Aurore d'un Antique Matin*, à paraître
[31] in « Mysticisme contemplatif et chimique », *Takiwasi n°4*, mars 2004
[32] in BANDEIRA DE MELLO Philippe, *La Nouvelle Aurore d'un Antique Matin*, à paraître

(philosophie de l'idéalisme absolu). Pour la religion védique (de l'Inde), la conscience est essence et béatitude. Mais pour Nietzsche, elle est une maladie…

Retenons simplement la conscience comme une faculté de percevoir. Nous pouvons dire que nous cherchons tous à l'améliorer. Seulement certains, peut-être en trébuchant sur le sens de l'amélioration qui devrait être recherchée, semblent s'y prendre plus mal que d'autres. **Si les états modifiés de conscience peuvent mettre sur la voie d'une conscience plus ample, les moyens de les obtenir et les façons de les recevoir peuvent parfois annihiler les opportunités d'apprendre de l'expérience.**

II3. Le problème des drogues et l'orientation des plantes

La lecture du problème des drogues aujourd'hui peut nous aider à retranscrire le potentiel de guérison –pour nos sociétés– contenu dans les plantes médicinales des peuples indigènes, et à définir la ligne de séparation entre les drogues etles plantes sacrées.

Comme on l'a déjà suggéré plus haut, on peut considérer que le problème des drogues renvoie d'une certaine manière au malaise profond de sociétés offrant trop peu d'espace aux jeunes et aux insatisfaits pour co-créer leur système de vie. La mise en perspective est flagrante quand on se souvient du phénomène des années 60-70 : le phénomène d'occidentaux prenant les routes de Goa (Inde) et de Katmandou (Népal) peut clairement être vue comme la manifestation d'un désir d'évasion sociale, mais doit également rappeler qu'elle a fondé sa force sur l'espoir en de nouveaux paradigmes (de paix, d'amour, de partage). En refusant d'adopter cet angle de vue, les instances gouvernementales qui luttent férocement contre les drogues, luttent en réalité aussi contre toute remise en cause risquant d'atteindre leur pouvoir. Et le problème des drogues ne peut qu'en être aggravé : **la rigidité du système pousse d'autant plus les individus à altérer leur mental pour sonder d'autres réalités, et rechercher la plénitude dans d'autres dimensions de conscience.**

Les drogues peuvent-elles réellement procurer un état de plénitude ?

Les jeunes sont-ils complètement « à côté de la plaque » quand ils espèrent trouver dans les drogues qui sont à leur disposition aujourd'hui un état de plus grande plénitude ? A ce propos, Roger Walsh relate l'expérimentation de Walter Pahnke menée en 1962 sur les étudiants du collège Divin de Harvard : il leur a administré de la Psilocybine (principe actif de certains champignons) avant le service de messe du

vendredi saint. « La majorité du groupe a rapporté une variété d'expériences, y compris des luttes psychologiques difficiles, qui étaient similaires à ce qu'on dit des expériences mystiques. Vingt-cinq ans après, tous les sujets à qui l'on a donné de la Psilocibyne 'considéraient que leur expérience originale avait comporté des éléments mystiques très spéciaux et qu'elle avait été une contribution d'une valeur unique pour leur vie spirituelle'. »[33]

Evidemment, cette expérience ne peut nous amener à conclure que toutes les expériences avec des produits de synthèse psychotropes sont bonnes pour la santé et l'évolution de l'individu. Néanmoins on peut comprendre l'intérêt qu'elles suscitent.

La rigidité du système aggrave la problématique des drogues, également en terme de dangerosité : **le tabou des drogues entraîne une désinformation dramatique sur les profondes différences** entre les diverses substances psychotropes. Ainsi si fumer de la Marijuana peut être moins nocif pour la santé que boire de l'alcool (considérant par exemple les taux de mortalité), la prise d'un seul ecstasy peut être fatale et l'héroïne rend d'emblée dépendant. D'une manière générale, les produits de synthèse sont très facilement « coupés » (on a même récemment parlé d'une herbe coupée aux copeaux de verre) et leur dosage est extrêmement précaire. D'autre part, **l'illégalité des circuits de production ne donne aucune visibilité aux jeunes sur la traçabilité des substances** qu'ils achètent en boîte de nuit ou sur les festivals électroniques, à des revendeurs fréquemment manipulateurs. Ici encore, on peut se demander si la politique de lutte contre les drogues correspond réellement à une politique de santé publique.

Comme nous l'avons vu plus haut, **il existe certains pays où les plantes sacrées des peuples autochtones ne sont pas systématiquement associées aux drogues : on peut y trouver des exemples surprenants d'assainissement du problème des drogues par le biais de technologies traditionnelles indigènes.** J'ai vu au Brésil des chamanes guérisseurs s' « infiltrer » dans des festivals de musique transe (notamment *Universo Paralello*, Bahia & *Transcendance*, Goiás, 2005), et servir des plantes médicinales cuisinées par leurs soins, gratuitement, notamment en fin de festival, autour d'un feu, pour « nettoyer » les dégâts des autres substances sur les individus.

Les plantes sacrées ancestrales se distinguent clairement des drogues de synthèse en ce qu'elles purgent et anéantissent les habitudes et les dépendances des individus : elles dévoilent une nouvelle façon de voir les choses (assouvissant la « soif de plénitude »), mais

[33] in « Mysticisme contemplatif et chimique », *Takiwasi n°4*, mars 2004

également, elles produisent des prises de conscience en profondeur (permettant au toxicomane de *vouloir* se désintoxiquer) et elles agissent énergétiquement sur les individus (elles amènent souvent un processus vomitif –lequel éloigne ceux qui ne s'intéresseraient à elles que par pur épicurisme). Les guérisseurs indigènes expliquent souvent au public blanc que leurs plantes nettoient le sang et apportent une nouvelle information à l'ADN.

A la clinique Takiwasi du Docteur français Jacques Mabit –travaillant au Pérou avec les plantes médicinales des peuples autochtones– plusieurs milliers de drogués ont été soigné depuis l'ouverture en 1987. Dans le film *Ayahuasca, le Serpent et Moi*, documentaire sur la clinique Takiwasi, un patient raconte sa première expérience avec les plantes purgatives : « Lorsque je vomissais, je revoyais les scènes de ma vie dans les squats à Londres où on se 'piquait'. »

Dans les sociétés et cultures traditionnelles qui utilisent les plantes sacrées, il n'existe pratiquement aucun cas de dépendance, d'addiction, d'abus ou d'overdoses mortelles. Appelées *Semances du Soleil*, *Chemin vers les Ancêtres*, *Graines des Esprits*…, les plantes sont honorées à la hauteur de dieux. Contrairement aux substances nouvelles de nos sociétés (drogues, médicaments ou mêmes alimentation de synthèse), les plantes traditionnelles sont connues et reconnues pour leurs bienfaits depuis des générations.

Souhaitant mettre en exergue ces considérations cruciales sur les plantes médicinales sacrées et les différencier à jamais des concepts de drogue et d'hallucinogène, un groupe de chercheurs, Carl A. P. Ruck, Jeremy Bigwood, Dany Staples, Jonathan Ott et R. Gordon Wasson (1979), les a rebaptisées « **enthéogènes** », i.e. amenant à se tourner vers sa divinité (theos) intérieure (en). Ils racontent : « En grec, entheos signifie littéralement « dieu (theos) dedans », et c'est un mot qui s'utilisait pour décrire l'état dans lequel se trouve un individu quand il est inspiré et possédé par un dieu entré dans son corps. L'expression s'appliquait aux transes prophétiques, à la passion érotique et à la création artistique, aussi bien qu'aux rites religieux au cours desquels les états mystiques étaient expérimentés par l'ingestion de substances qui étaient transsubstantielles à la déité. »[34] Nous retrouvons évoquées ici des caractéristiques culturelles que nos sociétés contemporaines ont effectivement perdues en partie et qui pourraient bien se révéler les causes du fameux « Malaise dans la civilisation ».

Enfin, s'il nous semble évident que les plantes médicinales enthéogèniques présentent un espoir considérable pour prévenir et guérir la toxicomanie dans nos sociétés, il est nécessaire de reconnaître ici que, comme pour tout ce qui existe, **ces plantes peuvent être mal utilisées et**

[34] in BANDEIRA DE MELLO Philippe, *La Nouvelle Aurore d'un Antique Matin*, à paraître

produire, comme les drogues de synthèse, un comportement déséquilibré. La Marijuana est l'exemple le plus connu pour exposer ce type de dérive. La plupart d'entre nous connaissons effectivement l'histoire de jeunes pris par la paresse et l'attachement excessif à cette plante. Pourtant, la Marijuana peut aussi être vue comme un enthéogène. Comme l'explique le président de la Ganja Commission, Barry Chevannes, « Il y a un usage récréatif semblable à celui de l'alcool, mais les gens ont expliqué à la commission que la ganja apporte des bénéfices spirituels. Cela les aide à méditer et à communiquer avec leur Dieu. Cela les aide à trouver une voix intérieure pacifique et contemplative. »[35] A côté des Rastas venus exposer leur religion et leur travail artistique à cette commission, est notamment venu témoigner l'Archevêque Catholique Romain de Kingston, qui a déclaré que Dieu avait créé toute plante et ordonné aux humains d'étudier leurs qualités. Il a également exprimé son respect envers la conscience des autres et de « toute chose faite avec modération »[36]…

Comme le rappelle l'étymologie grecque *pharmakon* –ayant deux significations opposées–, **une même substance, selon l'utilisation qu'on en fait, peut être un remède, ou un poison**. Pour l'ensemble des enthéogènes dont nous prônons ici la légalisation (par respect des cultures les utilisant), il s'agira donc de trouver des politiques de prévention des excès et des dérives, pour éviter de les voir se transformer en drogues dans les mains d'usagers ignorants. Nous émettrons nos suggestions à ce propos dans la partie III.

[35] http://www.evolutionquebec.com/site/cannabi/rasta.html
[36] id.

II4. La spécificité des produits enthéogèniques dans l'organisation économique

Transposer le concept des plantes médicinales sacrées dans nos cultures ne remet pas seulement en cause les frontières de la médecine (en posant la question de médecines « totales ») ou de l'organisation sociale et politique (en alertant que le problème des drogues n'est peut-être que le reflet du manque, spécifiquement contemporain, de préoccupations « enthéogèniques »), cette transposition pose également un problème d'ordre économique. En effet, quelle valeur économique attribuer à des produits réputés permettre les conversations avec les esprits, les voyages astraux ou les guérisons miraculeuses… ? Peut-on faire commerce des plantes sacrées sans profaner leur caractère divin ?

Comme le disait Osho[37], « l'argent est le sang de la planète » : l'argent doit circuler, c'est un outil d'échange *a priori* neutre, un outil d'organisation planétaire permettant d'alimenter toutes les diverses zones avec presque autant d'équanimité ; plus il y a d'activité et plus l'argent circule ; toute activité qui vise à se développer a besoin d'argent. **Il n'y a apparemment aucune raison pour que les mains sacrées ne touchent pas cet outil** qui leur permettrait à elles aussi d'imposer une certaine image de marque au monde, certaines manières de faire et de voir. (D'ailleurs, si l'argent ne restait qu'entre les mains profanes, nous ne pourrions pas, en effet, nous étonner de son « odeur » profane : l'argent n'a pas d'odeur, il prend l'odeur des mains qui le tiennent…)

Pourtant on se représente mal un saint avec des billets plein les poches. Les préjugés sur l'argent et ceux qui en ont sont nombreux. A ce propos, rappelons le cas du « commerce équitable » (qui s'engage auprès des producteurs des pays du sud pour leur trouver des débouchés sur les marchés nord). En naissant, le commerce équitable s'est vu accusé de « faire de l'argent sur le dos des pauvres » : pour l'opinion publique, il était paradoxal que les entreprises de ce nouveau secteur paient leurs managers, et il était presque scandaleux qu'elles revendent auprès des réseaux de grande distribution (connus pour imposer des tarifs en perpétuelle baisse à leurs fournisseurs), le commerce équitable étant alors accusé de plébisciter leurs stratégies. Cependant, comment le commerce équitable aurait-il pu faire connaître et développer son idée de partenariat consommateurs du nord/producteurs du sud sans l'aide des réseaux de distribution déjà en place et des techniques de management avancées permettant de faire face à la concurrence ? **Le système économique tel qu'il existait était à prendre ou à laisser, et en le laissant, on lui permettait de prendre davantage de pouvoir** et de cristalliser

[37] Maître spirituel indien ayant notamment laissé un vaste ashram à Poona, Inde, mort en 1989.

son influence déséquilibrante pour les pays du sud : en utilisant le système économique et sa monnaie d'échange, le commerce équitable espère réaliser une sorte de **transmutation économique** – symbolisée par le **$** dans le schéma ci-dessous.

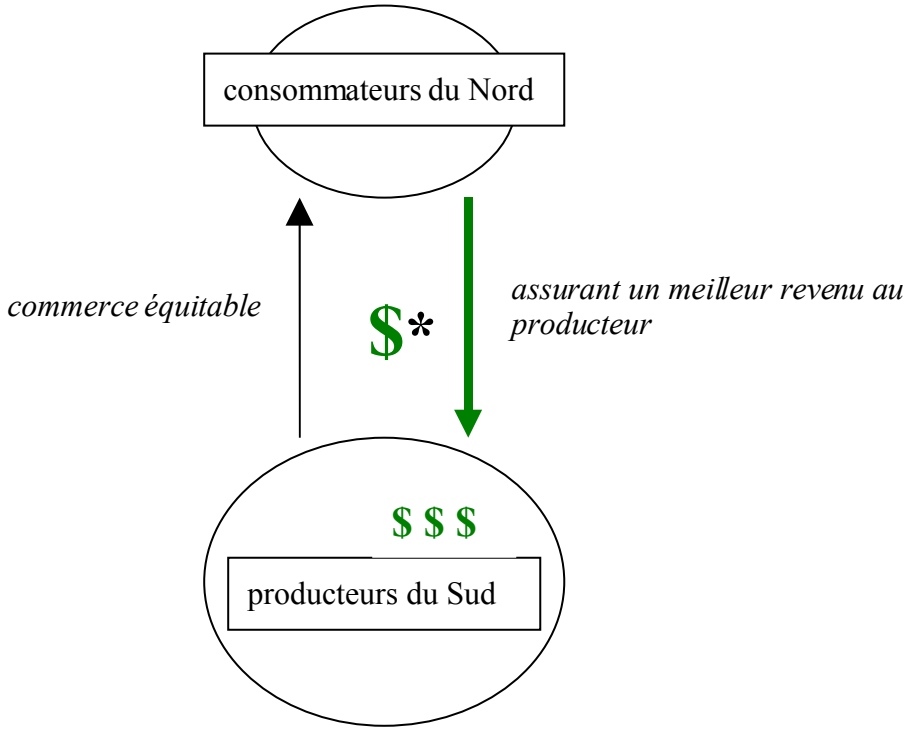

*Certes la réalisation de cette transmutation n'est pas parfaite, puisqu'une partie des revenus du commerce équitable finance effectivement la grande distribution (dont les paradigmes culturels ont bien peu à voir avec les idéaux du commerce équitable). Mais il s'agit d'une **situation transitoire**. Les entreprises du secteur équitable pourraient à terme s'organiser pour mettre en place de très grandes structures de commercialisation concurrençant les super et hypermarchés mais réalisant des marges moindres, moins asservissantes pour les fournisseurs.

On peut donc adopter un comportement très éthique tout en faisant de l'argent. D'ailleurs, historiquement, les chamanes guérisseurs, chefs spirituels et psychologues de leurs tribus, reçoivent généralement une rémunération (en nature), en échange de leurs soins et de leurs préparations médicinales. Dans nos sociétés contemporaines, les médecins et les médicaments sont bel et bien payés. Mais en ce qui concerne les leaders spirituels et leurs élixirs de sagesse, la question est plus épineuse. L'enseignement spirituel est souvent considéré soit comme une vaste comédie psychédélique, soit comme un endoctrinement sectaire piégeant les personnalités les plus faibles, soit comme quelque chose de tellement précieux qu'il ne peut être vendu… Les professeurs de yoga arrivent à se faire rémunérer, mais c'est souvent en se faisant passer pour des professeurs de fitness : ils enseignent dans des espaces de bien-être le

travail physique de postures traditionnelles, mais quand il s'agit d'organiser des cercles de méditation (travail de bien-être pourtant reconnu sur les plans mental et psychique), ils renoncent à l'idée de demander de l'argent. Pourtant le phénomène est suicidaire d'un point de vue économique : dans nos sociétés, **la valeur perçue d'un bien ou d'un service serait largement corrélée à son prix de vente**. Pour nous qui souhaitons voir les produits enthéogèniques respectés et utilisés avec le plus grand soin par nos concitoyens, il nous semble donc indispensable de déterminer le coût de leur préparation avec beaucoup d'attention, puisque celui que nous afficherons aura inévitablement un impact psychologique sur le public.

Les produits enthéogèniques comme les plantes médicinales sacrées des peuples indigènes se distinguent

- non seulement par leur matières premières,
- mais aussi par tout le processus qui amène cette matière première (la plante) jusqu'au consommateur final.

Les matières premières des préparations médicinales que nous étudions sont, de l'avis de ceux qui les consomment, extrêmement précieuses pour l'humanité et méritent d'être protégées : **le coût de la matière première doit inclure le coût de sa préservation** (pour l'Ayahuasca au Brésil, la réglementation des églises daimistes imposent que chaque coupe entraîne trois boutures replantées).

Dans le processus de transformation et/ou de transport des médecines traditionnelles jusqu'à leurs consommateurs, **on attend des produits enthéogèniques sacrés une très bonne lisibilité de leur traçabilité**. En effet, les connaisseurs de ces plantes sacrées estiment qu'elles « prennent l'énergie » de ceux qui les ramassent, préparent, transportent : quand j'étais chez les Shuar d'Equateur, un groupe d'Uruguayens est venu préparer une cinquantaine de litres d'Ayahuasca pour une cérémonie religieuse devant avoir lieu chez eux. Quand ils sont repartis, il restait plusieurs dizaines de kilos de liane Ayahuasca déjà coupée qui n'avait pas pu être préparés en décoction, faute de temps. La « femme de médecine » (qui s'occupe à la fois des fourneaux et de la préparation des plantes pour son mari, lequel voyage à travers le monde organisant les cérémonies de guérison) m'a alors dit : « Tout ça, nous n'allons pas l'utiliser, l'énergie a déjà été orientée pour un autre travail. » Même si les Shuar sont renommés pour leur connaissance avancée des usages de l'Ayahuasca, certains diront que cette réaction est exagérée, qu'il est possible de « reprogrammer » la médecine selon les utilisations qu'on souhaite en faire. Mais effectivement, tous ceux qui travaillent avec les plantes désirent savoir d'où vient la préparation qu'ils ingèrent. Alors que l'Ayahuasca et le Daime sont censés être deux

préparations similaires en terme d'ingrédients, les chants qui accompagnent les heures de décoctions des deux préparations diffèrent d'une culture à l'autre et on dit que celles-là se « chargent » différemment. C'est ainsi que certains ayahuasqueiros refusent de boire du Daime, et que les daimistes refusent d'appeler leur boisson Ayahuasca… Alors, du cueilleur de la plante, au transporteur, en passant évidemment par celui qui la bénit de ses invocations, la présentation finale du produit enthéogènique doit contenir toutes ces informations, et elles peuvent logiquement se répercuter dans la découpe du coût : une Ayahuasca bénie par un chamane de 50 ans d'expérience et préparée avec les feuilles d'un arbuste replanté sur le même terrain, de génération en génération depuis des temps immémoriaux, n'aura pas la même valeur économique qu'une préparation issue d'ingrédients vendus sur internet. (Pourtant les chamanes d'Amazonie vendent leur préparation souvent beaucoup moins chère que les revendeurs d'internet…) La qualité de la traçabilité d'un produit a également un coût.

Pour être intégrés de manière équilibrée à nos systèmes de vie, les plantes enthéogèniques, si elles sont légalisées, doivent sans doute être vendues (à moins d'être consommées par leurs propres préparateurs, ou au sein d'un groupe organisant certaines de ses activités en communauté – nous développerons cette dernière possibilité dans la partie suivante). Cependant, les produits enthéogèniques peuvent-ils être vendus *librement* ? Dans les sociétés traditionnelles, seuls les initiés utilisent les puissantes plantes médicinales seuls et selon leur volonté. Les novices ou ceux qui n'ont pas « diété »[38] les plantes sont accompagnés des chamanes qui les guident dans la découverte des nouveaux plans de conscience, dont la connaissance peut être déstabilisante de prime abord. Dans la tradition du yoga, on retrouve les mêmes précautions suggérées aux nouveaux pratiquants : l'intensité du travail doit être progressive et suivie par un guru car un éveil trop rapide de la *kundalini* (énergie de la conscience sommeillant en bas de la colonne vertébrale) peut entraîner « inconfort, désorientation, et même un risque de complète détérioration mentale »[39]. Il s'agit donc peut-être de **réserver le libre accès aux produits enthéogèniques à des gens ayant reçu auparavant de véritables initiations**, lesquelles permettent de comprendre les enseignements révélés par les expériences enthéogèniques (expériences de qualité pédagogique exceptionnelle si l'on veut bien croire, par exemple, ce chamane mexicain Huichol qui me disait, alors qu'il me voyait un livre à la main : « Moi j'ai tout appris du Père Soleil et du Peyotl, la médecine naturelle de mon peuple, toute ma connaissance vient de là » – il soignait en effet les maladies psychiques,

[38] Processus pendant lequel on ingère très peu d'aliments et d'eau, et beaucoup de la plante dont on cherche à maîtriser les propriétés de guérison et de pouvoir.
[39] GOVINDAN Marshall *Babaji and the 18 siddha Kriya Yoga tradition*, 1991

physiques ou émotionnelles de nombreux individus lorsqu'il était de passage en Europe). Cependant cette proposition de libre accès sous condition de l'initiation est-elle applicable à des populations aussi étendues que les nôtres, méconnaissant les « rites de passage » traditionnels ? Nous allons tenter de répondre concrètement à ce genre de questionnement concernant directement les politiques nationales, dans la partie à venir.

Suivant notre réflexion, il semble que les plantes médicinales des peuples autochtones sont refusées par nos autorités parce qu'elles sont inexplorées, étranges, amalgamées à des drogues. Elles remettent en cause beaucoup de façons de penser. Mais nous avons cherché à montrer que leur illégalité repose sur des facteurs fragiles. Et comme nous l'avons souligné dès le début, nous sommes convaincus qu'un mouvement d'interpénétration des cultures rend ces plantes et les technologies de guérison/évolution des populations indigènes de plus en plus présentes dans les différentes zones peuplées de la planète. Les jeunes occidentaux lisent Castañeda[40] ; les chamanes d'Amérique du Nord et du Sud se relient pour augmenter l'aura de leurs cérémonies urbaines (notamment à travers du mouvement des cercles du Feu Sacré créé par le mexicain Aurelio Diaz, mouvement qui regroupe les « médecines du nord et du sud », i.e. les traditions du Peyotl et de l'Ayahuasca, dans de mêmes cérémonies, en Uruguay, au Brésil, en Equateur, en Hollande, en Espagne, etc. – cf. citation ci-dessous) ; enfin, les conférences/débats/projections sur le chamanisme semblent dernièrement fleurir dans les lieux publics parisiens (l'association 'Présence du Chamanisme' organise des cycles de conférence aux Temps du Corps ; le musée Maillol, la Villette ouvrent progressivement leurs portes aux manifestations des traditions ancestrales…). Ainsi, **face à cette situation qui semble amenée à prendre de plus en plus d'ampleur, dans les faits, et dans les consciences, comment prendre le problème de face d'un point de vue public ?**

Nous sommes ici pour planter des graines. Nous voudrions que nos visions deviennent réalité. Voilà notre mission : réaliser le rêve de nos ancêtres... Nous pourrions voir l'humanité devenir différente... Cela concerne nos ancêtres et cela concerne nos enfants. Considérons-nous nous-mêmes comme des médecins. Nous pouvons soigner le monde. Nous ne devons pas avoir peur de qui nous sommes vraiment.

Personnellement, si j'ai pris la tête de l'Eglise d'Itzachilatlan et si j'ai fondé la Confédération du Condor et de l'Aigle, c'est parce que je crois à la prophétie qui dit que l'humanité, un jour, volera comme un seul être. Nous avons le devoir impérieux d'unir nos peuples et nos traditions en un seul Feu universel.

Et pour pouvoir nous unir, il nous faut en même temps repartir en arrière, nous appuyer sur nos traditions respectives pour mieux nous mobiliser ensemble. L'espoir est dans nos mains.

[40] Anthropologue américain (mort en 1998) relatant dans de nombreux romans ses expériences d'apprenti chamane auprès d'un indien Yaqui qu'il aurait rencontré dans les années 60.

L'Esprit nous a donné ce pouvoir. Nous n'avons pas le droit de le refuser. Nous ne pouvons tourner le dos aux cadeaux de l'Esprit.
Aurelio Diaz[41]

Nixi pae
O conhecimento tradicional do povo Huni Kuin (Kaxinawá) do Acre
O povo Huni Kuin é conhecedor de toda a Ciência da mata, dos rios, plantas e animais. Todo conhecimento vem através do Nixi pae (Ayñahuasca). Nas cerimônias lideradas pelo pajé, a bebida sagrada dá os caminhos a seguir, ensina, orienta, esclarece. Diz um dos mitos que o Nixi pae contem o poder da Jiboia branca, ser encantado que revelou os segredos da bebida e é invocado nos rituais. As mulheres detêm o conhecimento dos Kene, desenhos mágicos que reproduzem a natureza nas pinturas e nas tramas de algodão. Os Kene foram ensinados, muito antigamente, por Yube, um encantado da Jiboia branca.
Grande Nixi pae, sob comando do pashuin Agostinho Muru, Ayani (Mestra artesã e cantora Maria d'Alva), e cacique Osvaldo Mundúca diretos da Aldeia São Joaquim próximo ao Rio Jordão no Acre.
Chegar com pelo menos uma hora de antecedência para contatos com a secretaria, informações e preparativo espiritual.
Data: 12/05
a partir das 14h
Local: Condomínio Santa Paula.
Estrada de Caucaia do Alto.
(Entrada pelo Km 39 da Rodovia Raposo Tavares).
Maiores Informações: yawabane@terra.com.br yoshiodo@terra.com.br
Telefones: 11 4158 1102 ou 11 7674 5785 www.rena-g.org/kaxinawa

« Nixi Pae, la connaissance traditionnelle du peuple Huni Kuin de l'Acre [Brésil].

Le peuple Huni Kuin est connaisseur de toute la Science de la forêt, des rivières, des plantes et des animaux. Toute la connaissance nous est délivrée par le Nixi Pae (Ayahuasca). Dans les cérémonies guidées par les guérisseurs, la boisson sacrée montre les chemins à suivre, enseigne, oriente, éclaire.[…]

Date : 12/05 [2007, Rio de Janeiro, Brésil]
Arriver au moins une heure avant pour la prise de contact, d'informations et la préparation spirituelle. »

III. Recommandations publiques pour une transition réglementaire

Quelles propositions faire aux administrations publiques de nos sociétés qui répondraient aux difficultés posées par l'usage des plantes enthéogèniques hors de leurs territoires originels ?

III1. Miser sur la conscience et l'information plutôt que l'interdiction et la sanction

Non seulement parce que l'attraction pour les plantes enthéogèniques nous semble inévitable dans nos sociétés au sein desquelles de nombreux individus n'arrivent pas à

[41] http://terresacree.org/aurelio.htm

s'épanouir, mais aussi parce que certains de ces maux que rencontrent aujourd'hui nos pays sont justement, en partant de nos connaissances contemporaines, sans beaucoup d'espoir de guérison, nous pensons très judicieux de commencer à **adopter un état d'ouverture d'esprit face aux outils de peuples dont nous avons oublié qu'ils avaient peut-être quelque chose à nous apprendre**.

Les théories psychologiques de plus en plus reconnues nous informent que *l'interdiction* induit un refrènement qui ne guérit pas, mais déplace le problème et même le « noue » dans une manifestation empirant avec le temps. Quant à la *sanction*, elle induit la culpabilité et fonde des comportements négatifs en cascade. Bien sûr il ne s'agit pas de laisser l'anarchie prendre le dessus de l'organisation sociale. Mais nous nous devons d'être bien conscients que la simple interdiction publique de produits reconnus comme enthéogèniques par leurs usagers ne solutionnera pas le problème de ceux qui cherchent à rencontrer une sagesse de vivre par eux-mêmes.

Certes les peuples indigènes ont sans doute également à apprendre de nos cultures (émancipation des femmes, organisation plus productive du travail, il existe même des non-autochtones formés en permaculture[42] travaillant aux portes de l'Amazonie main dans la main avec les indiens pour établir de meilleurs programmes de gestion environnementale…) : **l'état d'ouverture doit exister des deux côtés de la barrière culturelle** pour arriver à la collaboration interculturelle dont nous osons imaginer déjà les immenses bienfaits.

Nous pensons que dans un climat de *coopération*, les différentes cultures – contemporaines et traditionnelles – seront disposées à travailler avec honnêteté pour un échange d'information. Dans un climat de *respect* et *d'encouragement mutuel*, les différentes parties de l'humanité seraient à mêmes de sonder avec conscience leurs différents outils et savoir-faire pour en valoriser les meilleurs. En effet, dans un climat tendu, de reproche et de concurrence, nous avons vu les dérives d'usage autour des plantes médicinales traditionnelles venir non seulement d'occidentaux, mais également de chamanes indigènes, qui se sentant méprisés par les descendants de leurs colons, n'hésitaient pas à abuser largement dans les tarifications affichées pour leurs consultations et à travailler avec des outils sacrés uniquement pour en tirer un bénéfice financier : **pour avancer ensemble vers de nouveaux paradigmes d'harmonie universelle, il s'agit d'honorer et d'abreuver son voisin de son plus beau nectar de connaissance**.

[42] « La permaculture est un ensemble de pratiques et de mode de pensée visant à créer une production agricole soutenable, très économe en énergie (travail manuel et mécanique, carburant...) et respectueux des êtres vivants et de leurs relations réciproques » (selon http://fr.wikipedia.org/).

III2. Un budget de recherche pour la compatibilité scientifique et culturelle des technologies aborigènes

Pour arriver à cette collaboration interculturelle dont nous soulignons le potentiel pour l'humanité toute entière, il faut commencer par réunir les leaders culturels, scientifiques, spirituels, des différentes populations, aborigènes ou non, vivant à la surface de la Terre. **Des budgets internationaux devraient promouvoir l'expression des différents savoir-faire des peuples de la Terre et aider à les retranscrire en langage universel**, pour susciter l'intérêt et des sociétés contemporaines et de la « world culture » à leur égard, et développer la compréhension mutuelle. Les organes internationaux ont déjà commencé la tâche de chercher des *langages*, des systèmes de *droit* et de *politique*, universels. Organiser une table ronde sur 'Les médecines à travers le monde' permettrait de rentrer davantage dans la pratique, dans l'élaboration d'une *science de guérison* transversale aux différentes cultures, traditionnelles et contemporaines. Il s'agirait de commencer par approfondir les notions que nous avons abordées dans notre seconde partie : la possibilité de « médecines totales » soignant corps et esprit de manière interdépendante, l'intérêt d'évoluer dans des plans de perception et de conscience non-ordinaires, les philosophies de vie permettant aux êtres humains de vivre dans la plénitude, etc.

A côté de ces tables rondes devront naître **des initiatives plus concrètes permettant de réaliser l' « initiation » des sociétés contemporaines**, si elles l'acceptent, aux technologies de guérison ancestrales. Pour le travail avec les plantes médicinales sacrées, il nous semble nécessaire d'organiser plusieurs types de collaboration avec les indigènes.

- D'une part, il faudrait que les chamanes soient invités par les différents pays à *présenter leur travail en public*. Plusieurs chamanes de différentes tribus pourraient organiser de larges cérémonies de guérison ouvertes à tous (un seul chamane peut servir les plantes enthéogèniques à des cercles d'au moins 20 personnes ; en mettant quatre ou cinq chamanes ensemble, on peut imaginer des initiations regroupant une centaine de personnes par nuit).
- D'autre part, avec l'aide de budgets nationaux, *des centres de transmission des savoirs ancestraux* devraient être montés pour recevoir le public occidental. En Amazonie, au Mexique, en Afrique…, les centres pourraient accueillir des maîtres guérisseurs indigènes de différentes tribus et progressivement, des initiés « blancs » seraient formés pour prendre le relais de la transmission auprès de leurs concitoyens.
- Enfin, la transmission des savoirs devrait être accompagnée au sein des sociétés contemporaines, même après que des individus auraient reçu de véritables initiations dans des centres de transmission agréés. En effet, les chamanes indigènes eux-mêmes

cherchent aujourd'hui à comprendre comment organiser des cérémonies traditionnelles en milieu urbain, là où le ronflement des voitures remplace le chant des oiseaux, où le béton empêche de sentir l'odeur de la terre, là où les lampadaires cachent le clair de lune… Les espaces fermés peuvent-ils remplacer les tipis ? la musique électronique doit-elle camoufler le bruit des villes ? les bougies remplacer le feu de bois ? Les usagers des plantes enthéogèniques doivent *faire évoluer les technologies traditionnelles pour les adapter à un milieu différent*. Les chamanes indigènes doivent aider leur « élèves » citadins à organiser cette évolution.

En fait, **l'idéal serait que les centres de transmission des savoirs ancestraux, localisés à proximité des terres indigènes soient mis en relation avec des centres d'adaptation de ces savoirs en milieu urbain**. Les plantes médicinales pourraient être importées dans les centres urbains mais ne resteraient, dans un premier temps, qu'entre les mains d'individus en contact direct avec les garants des traditions ancestrales. L'Etat pourrait subventionner *des recherches transdisciplinaires* dans les centres d'adaptation : des psychologues, des biologistes, des sociologues…, pourraient venir observer, étudier, expérimenter les technologies des plantes médicinales traditionnelles.

Au Brésil, la maison interreligieuse de Philippe Bandeira de Mello à Rio, l' « l'Arche de la Montagne bleue », est en quelque sorte un prototype de cette proposition : l'Ayahuasca y est importée en grande quantité d'un centre localisé près de l'Amazonie, dans l'Acre. Philippe est psychologue et invite toutes les traditions religieuses et culturelles à se réunir chez lui tous les week-ends pour étudier et développer un travail transdisciplinaire avec la boisson sacrée. Plusieurs dizaines d'habitués et peut-être quelques centaines d'individus fréquentent plus ou moins régulièrement les travaux hebdomadaires ; l'Ayahuasca n'est pas distribuée en dehors de ces travaux organisés. Souvent, les habitués de l'Arche vont visiter le centre dans l'Acre et participent au processus de production. Le centre de production rattaché à l'Arche n'est pas exactement de la forme de ceux que nous préconisons ci-dessus (des centres de transmission de savoir *traditionnel*) pour nos propres sociétés : il s'agit d'une clinique de désintoxication (utilisant les technologies de guérison traditionnelle d'Amazonie). Mais rappelons que le Brésil est un des pays les plus avancés du monde en ce qui concerne l'utilisation des plantes médicinales sacrées ; les indigènes sont d'ailleurs déjà présents dans les grandes villes (São Paulo, Brasilia, Rio…) pour transmettre leur savoir-faire dans les milieux urbains. Ainsi, l'Arche voit souvent des Indiens la visiter, et ceux-ci y supervisent certains travaux. Nous pouvons souligner que l'échange humain entre l'Arche et la clinique productrice d'Ayahuasca

dans l'Acre est de toute façon très intéressant : l'Ayahuasca vendue à l'Arche permet à de nombreux ex-drogués de se réinsérer socialement en réalisant le travail valorisant de la préparation médicinale ; ils reçoivent les honneurs des voyageurs de l'Arche de passage dans l'Acre. Les revenus de la vente d'Ayahuasca permettent en fait à la clinique d'exister.

De la même manière, **les revenus que nos Etats décideraient d'accorder à l'étude des plantes médicinales traditionnelles permettraient aux populations indigènes de s'insérer dans la vie économique mondiale**. Ceci est de la plus grande importance si nous souhaitons équilibrer nos rapports avec ces populations. De cette façon, les indigènes pourraient par exemple subventionner des demandes d'Autorisation de Mise sur le Marché pour leurs plantes, ils pourraient dire non aux propositions des laboratoires pharmaceutiques désirant s'approprier leur connaissance des plantes, ou à d'autres groupes financiers intéressés par les richesses de leurs territoires (sur les terres Shuar en Equateur, des gisements de pétrole intéressent en effet des Américains, lesquels font des propriétés alléchantes pour des indiens connaissant à peine la valeur d'un billet vert).

III3. Un brevet dédié à la Terre ?

Les peuples autochtones devraient être rémunérés pour leurs connaissances des usages des plantes médicinales. Les trois-quarts des produits d'origine végétale utilisés dans la pharmacopée moderne auraient en effet été « découverts » par des sociétés traditionnelles. **Cependant, les plantes elles-mêmes, qu'elles subissent une transformation ou non pour composer les remèdes médicinaux, n'appartiennent à personne d'autre qu'à… la Terre. Considérer le contraire, c'est ce que l'Engagement de Rio Branco (Acre, Brésil) a nommé la « biopiraterie ».** Comme nous l'avons vu plus haut (cf. I3), même la connaissance traditionnelle est considérée par cet Engagement comme n'appartenant à personne : celle-ci remontant à la Nuit des temps, les groupes d'humains la pratiquant aujourd'hui n'ont fait qu'un travail de conservation d'un savoir mis à la disposition de tous à l'origine de l'humanité.

Mais, si on ne peut pas reverser les droits de *propriété* des plantes et des technologies de guérison qui les accompagnent à un individu ou à un groupe d'individus, **peut-on** imaginer **verser des droits à des organismes représentant l'humanité dans sa totalité**, ***préservant*** **ses patrimoines, la Terre, sa biodiversité** ? Peut-on estimer que certains peuples autochtones figurent de telles unités, ayant préservé depuis toujours une sagesse de mise en relation du règne humain au règne végétal ?

Dans ces conditions, on pourrait légitimer l'idée de deux types de droits revenant aux peuples autochtones, leur permettant d'être rémunérés pour leur travail de préservation des plantes et de leurs usages :

- **L'appellation d'origine**, ou indication d'origine contrôlée, sur les plantes médicinales des peuples autochtones serait la dénomination géographique des terres qui leur appartiennent, d'où vient le produit, « dont la qualité ou les caractères sont dus exclusivement ou essentiellement au milieu géographique, *comprenant les facteurs naturels et humains* »[43].
- **Le droit d'auteur** pourrait s'appliquer aux enseignements, soins, cérémonies, et rituels entourant la prise des plantes de guérison, lesquels peuvent être considérés comme des « propriétés artistiques » dont les auteurs se renouvellent de génération en génération, la connaissance traditionnelle – qui elle, ne peut appartenir à personne – se situant en fait au-delà de ces mises en pratique sans cesse recréées par des protagonistes changeant.

  C'est ainsi qu'en 2002, l'ONG Amazonlink et la Globo brésilienne ont conseillé à des Indiens d'Amazonie (Vallée du Jurua) de *protéger un rituel médicinal ancestral* de vaccination par les sécrétions d'un certain crapaud (le *Phyllomedusa* bicolore). [La proposition apparaît d'autant plus pertinente quand on sait que cette tradition de vaccination a été adoptée par les populations non indigènes vivant à proximité des indiens, mais qu'elle comporte un grand risque pour les non-initiés : celui de confondre deux espèces de crapauds d'apparence similaire mais dont les sécrétions n'ont pas les mêmes propriétés sur l'être humain.]

  Rappelons que les œuvres protégées peuvent avoir *plusieurs auteurs*. Ainsi, le droit d'auteur pourrait s'appliquer aussi bien aux cérémonies avec chants traditionnels des communautés Kaxinawa, Ashaninka, Yawanawa, tribus ayahuasqueiras du Brésil, ou dans le cas du Bwiti, cérémonie gabonaise liée à la prise de la racine Iboga, ou encore dans pour les rituels de Peyotl très codifiés au sein de l'Eglise Native Nord Américaine – alignement de la plante, du feu et de la porte du tipi, un homme « de feu » s'occupant du dessin des braises, un homme « de tambour » accompagnant successivement chaque participant du cercle de guérison dans ses chants, bénédiction des aliments au petit matin, etc. – en tant qu'« œuvres musicales et théâtrales ».

[43] *Droit de l'entreprise* (2005/2006), éd. Lamy

> Les œuvres collectives bénéficient d'une protection de soixante-dix ans à compter de la publication de l'œuvre, (laquelle est déterminée par tout mode de preuve notamment par le dépôt légal – CPI, art.L.123-3). Ceci permettrait donc de considérer un temps *transitoire*, avant que les rituels des peuples autochtones soient compris et adoptés par une plus large frange de l'humanité.

Nous suggérons enfin que le prix de vente des plantes inclue un droit reversé exclusivement à une organisation internationale préservant l'état de la Terre (une telle organisation affichant cette mission comme objectif n°1 existe-t-elle ?). Pour les nouveaux usagers des plantes vivant dans nos sociétés contemporaines, c'est un très bon moyen de leur faire prendre conscience du caractère précieux de ces médecines naturelles, et de leur différence fondamentale avec des substances synthétisées comme des drogues. L'usage de ces plantes devrait être placé au centre d'un large mouvement d'assainissement culturel.

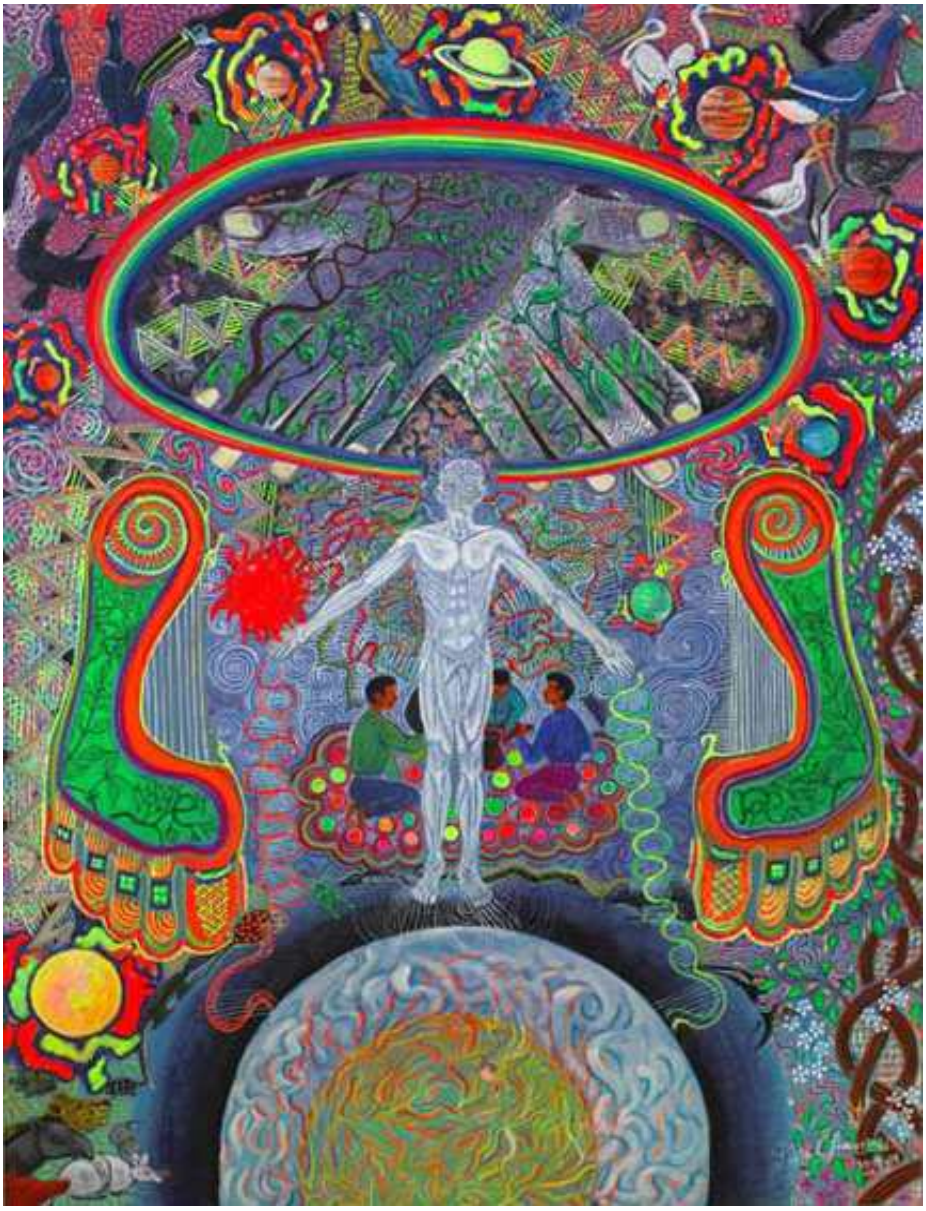

Pachamama Kausai – L'existence de la Terre[44],
Pablo Amaringo, peintre et guérisseur ayahuasqueiro

[44] http://www.guariadeosa.com/photos/pamaringo/paintingsforsale/pages/11.LaExistenciaDe.html

III4. Une légalisation tous azimuts : le statut de médicament

Finalement, à plus long terme, après une certaine période d'études transdisciplinaires telle que nous les préconisons plus haut, rassurant et informant les autorités de nos pays sur les propriétés et l'innocuité des plantes médicinales ancestrales lorsqu'elles sont utilisées correctement**, nous proposons qu'elles puissent être réglementées comme des médicaments**. Il faudrait pour cela qu'elles obtiennent une Autorisation de Mise sur le Marché et que les études permettent l'élaboration de notices d'utilisation.

Pour nous qui avons expérimenté ces plantes enthéogèniques, il nous semble logique, que telles des aliments ou des médicaments, elles puissent circuler librement.

Bibliographie

- BANDEIRA DE MELLO Philippe, 2007, *La Nouvelle Aurore d´un Antique Matin* (à paraître, traduit par Solen Xina Kana – le manuscrit est consultable sur demande)

- LAVIER Jacques André, 1973, *Médecine chinoise, médecine totale*, Grasset

- FASQUELLE Daniel, BERTREL Jean-Pierre, DELGA Jacques, COLLARD Christophe, ROQUILLY Christophe, BONNEAU Thierry, GUERY Gabriel, WALTER Roland, MEDINA Annie, CAMPANA Marie-Jeanne, FENOLL-TROUSSEAU Marie-Pierre, FERRY Nicole, 2005/2006, *Droit de l'entreprise – L'essentiel pour comprendre le droit,* Lamy

- Phari, *Vivre ! Mode d'emploi*, (à paraître, Phari est diplômé HEC)

- NARBY Jeremy, 1995, *La Serpiente cósmica – el ADN y los orígines del saber*, Georg Editeur

- MABIT Jacques, 1988, *L'hallucination par l'Ayahuasca chez les guérisseurs de la Haute Amazonie péruvienne*, Document de travail de l'Institut Français d'Etude Andines

- DIAMOND Jared, 2006, *L'effondrement*, Gallimard

- STRASSMAN Rick, 2005, *DMT, La molécule de l'esprit : les potentialités insoupçonnés du cerveau humain*, Exergue

- GOVINDAN Marshall, 1991, *Babaji and the 18 siddha Kriya Yoga tradition*, Kriya Yoga Publications (REG.)

- LUNA Jonathan, 2005, *Bioprospecting or Biopiracy, the Complex Relations of the Appropriation of Indigenous Knowledge*, Florida State University, Anthropology, article 85 (http://dscholarship.lib.fsu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1085&context=undergrad)

- Mai 2004, « Les Plantes Médicinales, patrimoine de l'humanité, en danger! », *Réseau Semences Paysannes*, bulletin 6

- Marzo 1996, *Usos y abusos de substancias psycoativas y estados de conciencia*, *Takiwasi n°4*, Revue semestrielle éditée par Takiwasi, Centre de Réhabilitation de Toxicomanes et d'Investigation sur les Médecines Traditionnelles, Tarapoto, Pérou

- www.shamansoftheamazon.com

- http://portadosol.blogspot.com/2005/07/conad-define-grupo-muldisciplinar-de.html

- http://afssaps.sante.fr/

- http://www.emaea.eu.int

- http://recherche.sante.gouv.fr/search97cgi/s97_cgi

- http://agmed.sante.gouv.fr

- http://www.cyberacteurs.org/actions/lettre_dep.php?id=112

- http://www.neip.info/downloads/rafael/tese_rafa.pdf

- http://rhone-alpes-auvergne.france3.fr/info/27836129-fr.php

- http://info.france3.fr/france/27847474-fr.php
- http://libertedusantodaime.free.fr
- www.amazonlink.org
- http://www.cyberacteurs.org/actions/lettre_dep.php?id=112)
- http://www.youtube.com/watch?v=sZAj63tXwUU&mode=related&search=
- http://www.ayahuascabrasil.org/index.php?op=legis101
- http://arutam.free.fr/Ayahuasca.html
- http://www.takiwasi.com/
- http://www.toxibase.org/Pdf/Revue/dossier_halluci.pdf
- http://www.wipo.int/lisbon/fr/
- http://www.european-patent-office.org/news/pressrel/2005_04_06_2_f.htm
- http://www.stopvivisection.info/article.php3?id_article=78
- http://www2.uol.com.br/pagina20/16072004/c_0216072004.htm
- http://www.unipaz.net/

- http://www.drogue-danger-debat.org/page_det.php?id=418&theme=temoignage&chemin=archive
- http://www.evolutionquebec.com/site/cannabi/rasta.html
- http://www.mediaterre.org/international/actu,20060323105724.html
- http://www.un.org/french/hr/indigenousforum/2004/
- http://www.gis-ifb.org/ifb/convention_constitutive
- http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0338-f.htm
- http://terresacree.org/aurelio.htm
- http://fr.wikipedia.org/wiki/Accueil
- http://www.guariadeosa.com/photos/pamaringo/paintingsforsale/pages/11.LaExistenciaDe.html

Filmographie

- JEFFERYS Dean, 2002, *Shamans of the Amazon*
- BERNARDI Armand, 2004, *Ayahuasca, le Serpent et Moi*
- KOUNEN Jan, 2004, *D'autres mondes*
- KOUNEN JAN, 2004, *Blueberry, l'expérience secrète*

Annexes:

Annexe 1 :

Interview de Françoise Rossi, ex-cadre de l'Afssaps – Paris, février 2007

Ancien poste : responsable de l'évaluation des médicaments dérivés du sang et analogues recombinants, au sein de la Direction de l'évaluation des Médicaments et Produits Biologiques, Affsaps

Nouveau poste : *Directeur des Affaires Réglementaires*, Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB)

Comment se passe l'AMM en France?

- *Le demandeur dépose un dossier de demande d'AMM au près de l'Affsaps.*

Le dossier doit correspondre au format Common Technical Document : une partie administrative, les résumés des études, et ***des modules pharmaceutiques*** *(la sécurité explorée)*

pré-clinique (beaucoup chez l'animal), et clinique (chez l'homme). Le dépôt du dossier demande ***60 000 euros*** *de redevance pour l'Afssaps (pour son fonctionnement).*

- *Passage en revu administratif (recevabilité) : c'est l'évaluation par les différents groupes de travail (il y a un groupe de travail 'plantes'), qui peuvent poser des questions et formulent un avis : favorable ou non*
- *Notification (résumé des caractéristiques du produit, le texte qu'on trouve dans le Vidal, notice, étiquetage): l'AMM demandée est modifiée ou non. 190 jours se sont écoulés depuis le dépôt de demande (souvent 2 mois de plus dans la réalité)*
- *L'avis passe en Commission d'AMM, qui donne l'avis final, octroyé par le DG de l'Afssaps (****nommé par le ministère de la Santé****)*

Comment se passe la procédure de reconnaissance mutuelle pour l'harmonisation ?

L'Etat membre de référence fait un rapport d'évaluation européen (forcément favorable puisqu'il a octroyé l'AMM), qu'il envoie aux Etats concernés par la demande du laboratoire. Ceux-ci disposent de 55 jours pour se faire un idée du dossier,. Ils posent des questions au 55ème jour. Le laboratoire a 10 jours pour y répondre. A J85 les Etats donnent leur avis de façon indépendante. On peut retirer sa demande pendant la phase de questions réponses (car sinon, le laboratoire risque de perdre son AMM y compris dans l'Etat membre originel). Il reste encore 5 jours pour finaliser la procédure : négocier le texte du RCP (notification). Fin à J90 avec un RCP commun. Chaque Etat membre doit alors octroyer l'AMM nationale.

Si on assiste à une confrontation entre Etats Membres et que le laboratoire ne veut pas retirer son rapport, un rapporteur plus un co-rapporteur refont un rapport d'évaluation qu'ils remettent au Groupe de Facilitation en reconnaissance mutuelle, lié au Secrétariat de l'Agence Européenne (EMEA) : si leur décision est positive, l'AMM doit être acceptée par tous, sinon elle doit être retirée partout.

Alors, si l'Ayahuasca était autorisée comme médicament dans un autre Etat membre, il suffirait que celui dépose une demande d'harmonisation européenne (et qu'elle soit reconnue) pour que la France soit obligée de l'autoriser en tant que telle.

La procédure centralisée :

C'est l'idéal de l'harmonisation, l'AMM est octroyée par la Commission Européenne. Il faut énoncer la demande à l'EMEA (certains médicaments passent obligatoirement par là : les produits biotechnologiques, toute nouvelle entité chimique, les médicaments du sida, du cancer par exemple, d'autres arriveront en 2008).

Au Comittee Human Medicinal Product , on choisit un rapporteur et un co-rapporteur : 2 rapports d'évaluation sont constitués, les Etats Membres peuvent poser des questions. Le laboratoire doit répondre, mais avec tout le temps qu'il veut. Il envoie ses réponses. Les rapporteur et co-rapporteur font un rapport commun. Une réunion a lieu au CHMP avec une décision sur le RCP. S'il y a opinion favorable du CHMP, 30 jours après la Commission européenne octroie l'AMM communautaire.

Qu'est-ce que vous pensez du cas de prohibition de l'Ayahuasca, alors qu'elle est utilisée pour soigner depuis des générations chez de nombreux peuples d'Amazonie ? un recours au principe de précaution ?

Je ne connais pas les détails du cas.

A mon avis il ne s'agit pas de l'utilisation du principe de précaution car celui-ci fait l hypothèse d'un risque inconnu devant une nouvelle technique (exemple : nettoyer les pétroliers dans la Mer du Nord). Or l'usage de l'Ayahuasca n'est pas une nouvelle façon de se soigner comme vous le dites.

[Mais la plante doit-elle être autorisée en tant que médicament, ou simplement comme plante en libre-circulation ? Il serait difficile de constituer les modules pharmaceutiques du dossier de demande d'AMM. Maintenant que je travaille au service des dossiers d'AMM dans mon laboratoire, je me rends compte de la rigidité des grilles à appliquer, notamment dans la partie administrative. C'est déprimant. En tout cas il faudrait trouver des investisseurs…]

Je ne sais pas pourquoi/comment les autorités ont pu prendre une décision aussi rapide de rejet sans avoir étudié plus avant le produit. Je dirais que cela résulte d'un lobbying professionnel (des gens influents qui expliquent les contraintes de l'autorisation, certains effets secondaires, et ça ne passe pas).

Que pensez-vous du brevetage des plantes médicinales ?

Je trouve cela inadmissible, tout comme l'appropriation d'une séquence de gène… Cela appartient au bon Dieu ! [rires] Et ça risque de détruire le pouvoir de guérison des plantes elles-mêmes (un médecin pas comme les autres me racontait l'autre jour que les génériques ne marchaient pas sur lui, comme si la dévalorisation du processus de création avait entraîné cela).

Annexe 2 :

Les enseignements du pagé Benki Piyanko

Benki Ashaninka, leader de son peuple vivant à la frontière péruvienne, agent agroflorestal, lauréat 2004 d'un Prix de l'UNESCO pour les Droits de l'Homme et actuel Secrétaire de l'Environnement rattaché à la Préfecture de Maréchal Thaumaturgo, Acre, est aussi un guérisseur ayahuasqueiro renommé.

Les documents ci-dessous sont des traductions de textes et d'enregistrements prêtés par Benki lors d'une rencontre à Rio de Janeiro, septembre 2006.

Les enseignements des Plantes, des Rêves et des Esprits...

Terre indigène Kampa, rivière Ammonia, Peuple Ashaninka
Aldeia Apiwtxa – Etat de l'Acre – Brésil

Guerrier et défenseur de cette Forêt Amazonienne.
Enfant Wenki Piyanko Ashaninka.
Je me préoccupe de la pollution de cette planète.
Je suis Professeur de manutention environnementale, de connaissances traditionnelles, préservant la biodiversité. Je valorise les sciences des peuples de la forêt parce que c'est de là que vient toute durabilité.
Nous travaillons les ressources naturelles, nous les valorisons, nous développons des techniques pour maintenir l'équilibre de la faune et de la flore, prévoyant toujours pour les générations futures. Nous promouvons une meilleure pérennité du milieu environnemental, cherchant

toujours à mettre en valeur la culture de notre peuple. Nous avons l'objectif d'une vie humaine digne, respectant la grande Mère Terre, mettant notre connaissance en pratique, créant des technologies restaurant la Terre. De cette manière, nous montrons au monde la meilleure manière que nous avons d'utiliser les grandes richesses de notre Terre, prévenant aussi les agressions et les destructions arrivant actuellement au Brésil, comme en de nombreux autres pays. Beaucoup de gens n'ont pas la même vision de la richesse que les peuples indigènes.

Nous considérons encore la culture et la science traditionnelles comme les richesses les plus belles parce qu'elles ont été transmises de père en fils de façon ancestrale. La nature que nous avons est une source économique. Nous cherchons à l'utiliser de façon savante. Pour les peuples indigènes, il est triste de voir les dégradations, les feux, la production de déchets sans limite des grandes entreprises polluant l'air, la terre et les eaux, les carrières d'or portant atteinte à la vie de millions d'êtres. Et l'or est loin d'être utilisé pour dépolluer ou minimiser ces problèmes. Il est alarmant de voir l'exploitation de la nature réalisée de manière désordonnée, déséquilibrant la planète. Tout ce qui arrive est par manque de conscience ou de connaissance. L'être humain se trompe souvent sur son passé ou son futur.

Le fait d'être subordonné au système de consommation et de concurrence est ce qui nous oblige souvent à agir en accord avec ce système, nous rendant prisonnier de cette forme de connaissance qui, au lieu de préserver la nature, la détruit.

Nous, Indiens, reconnaissons l´eau vive, la terre productive, la forêt dressée, le vent pur à respirer, comme les plus grandes richesses du monde. Mais comme l´ambition de l´être humain est au-dessus de cela, il se peut qu´il ne voie rien. Qu´il passe au-dessus, explorant les richesses sans demi-mesure, oubliant la sécurité de sa vie et des générations futures.

Comme il est triste de voir la planète Terre être détruite de cette façon. Dans certains pays, il n´y a déjà plus de forêt, dans d´autres il n´y a plus d´eau, des gens meurent de faim, de soif, s´entretuent, produisent des armes. La science académique évolue chaque fois davantage en direction de la destruction. Il y a encore des gens avec des coeurs plein de haine et de rancoeur, créant des bombes et des produits chimiques qui détruisent des millions d´êtres vivants sur la Terre.

Où doit nous mener tout cela ? Nous voyons le changement climatique de la planète. La population continue d´agir de cette manière destructive alors que la nature observe et attend son heure pour agir.

Je veux répertorier cette histoire pleine de vie, précieuse pour la connaissance du monde, montrant la sagesse du peuple de la forêt amazonienne.

Le monde de la spiritualité existe et fait partie de cet univers si replet de paix et d´harmonie, avec la diversité de vie que Dieu nous a laissée dans la nature. Le Grand Esprit nous encercle, dans le vert, dans le bleu du ciel etdans la lumière du soleil, de la Lune et des étoiles.

Notre histoire parle du passé, du temps des ancêtres, quand la Terre était couverte de forêt et qu´y habitaient les animaux et les peuples indigènes ; tout était plus beau, tout était en paix, chacun avait son espace libre pour vivre sans maux.

Toutes les prophéties du peuple Ashaninka sont enseignées de père en fils, oralement, toujours à la tombée du jour et la nuit, quand nous sommes en silence, que nous entendons l´esprit froid du vent venir calmer notre mental, c´est là que nous pouvons apprendre la sagesse du monde de la forêt. Le Grand Esprit de la science s´incorpore en nous, et nous offre la lumière de son enseignement.

Tout ce que Dieu a laissé est d´une très grande sagesse : nous, fils de la Terre, pouvons survivre grâce aux richesses de la forêt, de la Terre et de l´eau. Cette planète est un être vivant très sacré pour notre vie humaine.

Le Grand Esprit qui a fait cette planète, qui a fait chaque nation, chacun de nous avec sa sagesse, son propre langage, ses adorations, ses croyances, nous l'appelons Tasorentsi.

Nous le prions de bénir nos vies, nos parents, de nous montrer le chemin. Il nous soigne avec ses médecines.

Les maîtres ancestraux portent le nom de Cheire Piari, maître guérisseur, médecin prophète des connaissances spirituelles, rêvant avec Dieu et apportant son message sur la Terre ;

Tout ce que nous connaissons vient des rêves. On utilise á cet effet la plante Kamaranbe (Ayahuasca), c'est une liane très sacrée avec laquelle personne n'oserait jouer. Elle contient un véritable mystère, elle permet la communication avec les animaux et leur incorporation. Avec elle, on peut se déplacer dans d'autres aldeias[45] *distantes de notre propre lieu d'habitation. Les Pagés s'en servent pour bien s'occuper des populations, reçoivent des conseils de vie. Nous*

[45] Nom donné aux villages indigènes en Amazonie brésilienne

n'apprenons rien par écrit, et nous trouvons là un enseignement pratique et une science de vie et d'équilibre très importante pour nous.

Nous avons ainsi diverses plantes, nous les adorons comme nos vies, nous nous devons de savoir comment les utiliser car par elles nous rêvons les futurs de nos vies. Tout le monde ne naît pas avec le don de la guérison, ce mystère est donné à ceux qui possèdent un coeur de paix pouvant assumer la fonction du messager de la vérité. Là où le maître enseigne cette science, il n'existe que pureté et vérité ; pour Dieu, l'esprit doit posséder les reflets d'un miroir, et quand on y regarde on doit y voir l'amour.

Notre peuple vivait dans les montagnes et dans les méandres des rivières. Il avait une connexion très forte avec le peuple Inca qui vivait dans les Andes, avant le grand massacre des Espagnols – c'est à ce moment que le peuple Ashaninka s'est parsemé alentour.

Qu'est-ce que le Chamanisme ?

Lettre chamanique Benki 2006

L'ample connaissance du chamanisme date de milliers d'années.

Nous n'avions pas eu contact avec le monde civilisé, mais déjà l'esprit universel avait donné une illumination à la force de l'esprit cosmique divin. Cette sagesse était incarnée par certains groupes peuplant la planète.

Cette connaissance ne se révèle pas de manière intellectuelle, mais par le réveil de la conscience de l'essence qui existe en toute chose. Sa pratique entraîne la réintégration de l'homme à la nature et à la source divine. Comme un courant qui nous reconnecte à l'origine sacrée de l'union.

Par les études pratiques chamaniques, nous comprenons comment devenir réceptifs à tout ce que l'univers met généreusement à notre disposition ; joie, santé, amour, prospérité et tout ce qui est nécessaire à notre réalisation. Nous nous connectons à la mère Terre et à tout l'univers.

L'union avec tout, avec tous les êtres, est le principal but de notre existence. En comprenant ce principe universel, il arrive une expansion de conscience et une ouverture sur tous les plans de la vie. Permettant le réveil de notre « je », c'est-à-dire de notre propre monde.

Je vois que beaucoup sont prisonniers de patrons de l'ego ou du je inférieur, incommodant leur tâche, leur combat pour se reconnecter à l'origine divine. En se reconnectant à son être essentiel, l'homme peut reconnaître les véritables désirs de son âme, accomplir la mission de sa vie, exprimer les qualités et les potentiels qu'il s'est proposé de manifester sur la Terre avant sa naissance, et transformer son ego négatif en conscience spirituelle : l'homme devient un catalyseur positif, recevant tout ce qui est nécessaire à la réalisation de ses objectifs et de son bonheur. En exprimant son essence et en réalisant son destin divin, il offre sa contribution au tout. Nous sommes en train de pénétrer un nouveau patron de vie vibratoire sur Terre. La conscience est plus étendue et beaucoup recherchent déjà la connexion avec l'essence de la vie. Notre tâche est d'aider le plus grand nombre d'individus possible à supporter le passage d'une civilisation egoïque à une société auto-responsable, ayant la conscience de la totalité, exprimant ainsi plus d'unité et de vérité parmi les êtres. Notre objectif primordial est la connaissance de soi, pour que s'érigent les esprits de l'amour originel divin, de la pure vérité, en quête de la paix inhérente au Grand Esprit. Toutes les vérités viennent de l'Esprit supérieur maître du monde. Il y a une énergie venant de l'infini prenant soin de notre être, et quand nous apprenons à capter et à soutenir cette énergie, nous nous insérons dans le monde d'une autre façon et nous expérimentons la plénitude confiante, l'amour, la santé et l'abondance dans tous ses aspects. Je souhaite rappeler que toutes les sagesses venant des anciens messagers de la Terre sont parole divine, viennent des grands esprits, et signalent la victoire et la réception des attributs divins sur le chemin du combat à suivre sans fin. Le règne de Dieu est entre nos mains. C'est une responsabilité que nous devons honorer. C'est en cette heure, unis pour un même idéal, que nous nous rendons à notre patrie la Terre.

[5 questions sur l'Ayahuasca, posées à Benki par Philippe Bandeira de Mello – Arca da Montanha Azul, Rio de Janeiro, 2006]

- **La Boisson sacrée enseigne ?**

Elle donne un horizon, un regard, une 'miração'. *Elle n'enseigne pas. Elle donne une orientation.*

- **Conduit-elle la personne à un examen de conscience ?**

C'est ça. Si tu n as pas de respect, tu perds la vision. Elle questionne – qu'est-ce que tu as fait ? qu'est-ce que tu es en train de faire ? – puis elle s'arrête. Alors on commence à se tourner vers soi-même. Mais surtout, ce sont nos maîtres ayahuasqueiros qui nous enseignent : le monde de l Ayahuasca, la racine, comment elle fonctionne.

- **Quelles sont ses propriétés thérapeutiques ?**

Je ne comprends pas bien ces mots.

Elle soigne ?

Oui. Il faut nettoyer son esprit d'abord, arrêter de faire quelque chose, voir sa propre transparence. Alors on peut se lier à tous les mondes. Ayahuasca est un pouvoir spirituel. C'est un potentiel que le monde ne connait pas.

C'est comme le problème de la cocaïne, laquelle est différente de la feuille de Coca garnie de son pouvoir spirituel : les gens peuvent devenir fous s'ils ne respectent pas la force, il y a des gens qui la consomment comme une drogue. Il faut s'asseoir, se concentrer, chanter, avoir une vision.

C'est un pouvoir divin encore inconnu du monde.

Mais je suis seulement un guide, un passager dans cette histoire, j ai appris, je transmets le message.

- **Ouvre-t-elle la perception ? Permet-elle la télépathie, la vision du futur ?**

Quand il y a du respect, quand le corps est propre.

- **Aide-t-elle à la maturation de la personne ?**

Beaucoup d'esprits et d'autres plantes aussi.

Ca a été très difficile pour arriver où j'en suis aujourd'hui.

Annexe 3 :

Conférence de Bané Kaxinawa « Les Médecines de la Forêt » – Espace Saúde, Rio de Janeiro, octobre 2006

Dactylographié et traduit en direct par moi-même.

Bané :
Alors commençons. Chacun peut déjà dire ce qu'il attend de cette conférence.

Moi :
Je voudrais entendre votre langue, le langage de la forêt. Je souhaite transmettre votre connaissance à mon pays, à l'Europe, avec la vision d'unir nos savoirs pour reconstruire un monde plus en paix, un monde plus beau.

(…)
Fabiano Kaxinawa, frère de Bané :
Nous sommes ici pour aider l'autre, apporter la compréhension de la forêt pour qui veut apprendre, nous sommes ici pour montrer la force qui vient de la forêt. Et aussi pour apprendre ensemble : personne ne sait tout. Nous apprenons beaucoup à vivre parmi vous dans cette ville de Rio de Janeiro.

Silvia Roche, gérante de l'Espace Saúde :
Je suis psychologue, j'apprends beaucoup de ma cohabitation avec ces deux chamanes, mon travail avec les patients s'en ressent.

Rafaël Nixiwaka, proche ami du *pagé* :
En vivant avec eux, nous pouvons constater l'évolution de l'être. Constater les mystères. Ils ont beaucoup à nous apprendre.

Bané Kaxinawa :

Je suis très content d'être ici, de partager, avec tout notre pays, d'apporter les médecines, de prendre la parole pour apporter la paix à nos familles, pour apporter la protection, le travail.

Voilà 25 ans que je travaille avec la sagesse de mon peuple.
Je suis ici parce que j'ai analysé mes engagements, en regardant mes rêves : j'ai notamment un engagement envers vous, et envers la nature.

Notre peuple s'appelle en fait Huni Kuin, peuple des Hommes Véritables, ou peuple de la Chauve-souris. Kaxinawa a été le nom donné par les Blancs.

[Commentaires de dessins de la tribu]

- ***Nous savons vivre avec la nature, avec les animaux.*** *Nous sommes des guerriers. Nous faisons des diètes pour chercher la guérison, pour assimiler le pouvoir des animaux, de la Terre, de la rivière. Nous parlons avec le Soleil pour savoir comment protéger notre famille. Nous prions les forces de la paix, de l'union, de l'harmonie, du bien-être de nous bénir. Nous prions pour pénétrer le monde des rêves. Nous parlons avec les poissons, avec les oiseaux. Aujourd'hui, vendredi, est un jour spécial pour entrer en communication avec les oiseaux. Les oiseaux nous apportent la joie, et nous enseignent à chanter.*
- ***Le* rapé** *(mélange de tabac principalement et d'autres feuilles et graines, à priser)* ***est une médecine qui procure la santé.*** *Quand vous rentrez de votre journée, fatigués, stressés, inspirez un peu de* rapé. *Vous pouvez alors prier, demander la force de la Lune. Il y a plusieurs types de* rapés, *plus ou moins forts. Pouvant donner des visions. Pouvant provoquer des purifications. Les effets peuvent s'apparenter à ceux de l'Ayahuasca. Le* rapé *apporte beaucoup de bénédictions. Les processus de purifications (les gens disent souvent qu'ils « passent mal ») sont en fait de grandes bénédictions. Le* rapé *peut soigner les sinusites, il ouvre les canaux.*
- ***La médecine de la* Jiboi *est aussi notre soin. Beaucoup l'appellent Ayahuasca.*** *C'est un enseignement qui vient directement de l'astral pour nous. (C'est ainsi que nous recevons aussi nos peintures corporelles, nos paroles…). Ayahuasca est très respecté. Ayahuasca est un professeur. Nous possédons 60 chants, 60 peintures, 60 façons de guérir venant de l'Ayahuasca. C'est une guérison très spéciale. Avec elle, on peut tirer les pensées négatives des personnes. Nous faisons usage de cette plante depuis toujours. Les cérémonies se font dans l'obscurité. On s'étend dans les hamacs.*

Et on voit. D'ici, je peux voir comment va mon peuple. Ce qui arrive là-bas. Je peux parler avec ma famille. La diète pour recevoir son esprit peut durer une semaine, un mois. On s'assied alors autour du très grand arbre Samaum, et on prie.

- **Muca *est la plante la plus sacrée de mon peuple.*** *La patate. C'est le Second Dieu. On ne peut pas du tout boire d'eau quand on la reçoit, alors que l'Ayahuasca en accepte un peu.*

Fabiano :

Huni Kuin, les Gens Véritables, *vivent dans la vallée amazonienne, à la frontière du Pérou. C'est un peuple d'environ 10 000 personnes, réparties aussi au Pérou et en Bolivie.*

Et nous faisons partis de l'agenda 21, travaillant avec le gouvernement pour tenter de réorganiser le pays en fonction des objectifs de pérennité planétaire.

***La sagesse du* pagé**, *au-delà de la connaissance qu'il possède de son propre intérieur, c'est de savoir chercher la force qui existe dans les éléments, se lier à la force de l'Univers.*

Le pagé *est le porte-parole de son peuple, le porte-parole de la forêt. Il a une force. Il a une responsabilité. Il doit utiliser sa force pour soigner. Il doit faire entrer les gens dans les cercles sacrés de la Vie. Le pagé comprend le jeu harmonique de l'Univers. Et le monde a besoin d'entendre ce langage universel.*

[Commentaires dessins]

***La* Muca** *vit dans la montagne, ainsi elle est liée aux étoiles. elle sauve la Vie.*

Le Soleil *illumine, non pas une seule personne mais tous les individus. C'est une forme de Lumière, venant de l'Univers pour nous enseigner.*

Nous existons sur la Terre depuis longtemps. Nous avons une force intérieure que nous avons oubliée. Quand nous la redécouvrons, nous n'arrivons parfois pas à contenir toute cette force venant de l'univers : nous devons en distribuer aux autres. Le pagé *fait cela. Ainsi les peuples se réveillent.*

Nous devons toujours chercher à construire avec sens. *Si je construis une flèche c'est pour me protéger. Protéger la famille. Tout est lié dans un cercle systémique.*

Le but de la vie est celui d'un esprit descendant sur la Terre pour apprendre*, pour construire. Nous apprenons pour vivre plus longtemps. La vie est pleine de mystères. La forêt, mais aussi la montagne, la mer, ont à nous apprendre,* ***comment nous lier à l'univers.***

Bané :

Aujourd'hui nous vivons une grande crise sur la planète. Nous sommes ici pour aider la transition. Nous sommes ici pour vous.
Nous allons servir un peu de* rapé *si vous voulez.
Ici nous avons trois types de rapé.

Fabiano :
Le pagé *expérimente toujours les produits avant de les servir.*
Nous allons accompagner la prise de médecine avec des chants pour apporter la relaxation, la confiance.

Bané :
Je vais chanter pour demander des bénédictions pour vous. Pour apporter la joie.
(...)
Maintenant un chant de la sagesse de la Jiboi.
(...)
Nous remercions spécialement Sylvia, et ***toutes les Eglises de Santo Daime qui nous aident à arriver dans ce monde.***
Nous prions pour le changement de la planète. Pour la situation des Etats-Unis, de l'Irak. Pour apporter plus de calme sur la planète. Plus de dignité, de respect, d'amour, de santé.

[Questions ouvertes]

João X. :
Chaque rapé *a-t-il une finalité ? Parle un peu plus de cette médecine.*

Bané :
Elle apporte la santé. Elle harmonise les pensées. Elle apporte la sagesse.
Celui-là, le vert, apporte l'harmonie dans le corps. Purifie.
Celui-ci calme les pensées.Apporte plus de rêves.
Il y en a un qui apporte plus de lumière. La lumière du Soleil.

Fabiano :

Le but est de protéger le corps pour pouvoir entrer dans la forêt, préparer le corps pour pouvoir parler, éloigner les maladies.
Le rapé le *plus fort, le* pagé *le prend pour soigner. Le plus faible, le malade le prend pour entrer dans le cercle de guérison.*
On le prend le matin pour se préparer à recevoir le jour. Ou l'après-midi, quand nous sommes bien fatigués, pour préparer le jour suivant.

Bané :
Je l'utilise beaucoup la nuit aussi. Quand on est préparés, on peut le prendre pour entrer dans le monde des visions de la nuit.

Une autre personne :
Quel processus t'a mené à la pagelancia[46] *?*

Bané :
C'est un don. *Quand j'avais 5 ans, ma mère me laissait déjà prendre les médecines. J'ai commencé à voyager. Les visions m'ont donné les premiers battements de volonté. Puis c'est en me concentrant que j'ai appris.*
Tout le monde peut en arriver à la* pagelancia*, avec le pouvoir de la concentration.
Chacun a son moment.

Fabiano :
Dans notre famille, nous sommes tous pagés*, ça vient de notre mère. De notre père, nous avons reçu le don de la* liderança[47].

Moi :
Comment s'organise le travail de guérison planétaire avec les autres pagés indigènes *?*

Fabiano :
Nous sommes connectés par le monde des visions.
Corporellement, nous commençons à nous rencontrer. Nous sommes très contents de partager. De pouvoir commencer à apprendre ensemble.

[46] Processus pour devenir *pagé*, guérisseur
[47] Structure qui dirige, capacité d'être leader

Bané :

J'utilise le rapé *et mes guides me parlent, ainsi j'entre directement en contact avec les autres esprits.*

Témoignage de João Y. :

Je suis physiothérapeute. Depuis un an je travaille, je reçois la guérison des pagés *Kaxinawa. Ca a transformé ma vie. Toute ma famille est venue recevoir leur guérison. C'est un grand changement pour le bien.*

Une autre personne, thésard en psychologie :

Est-ce qu'il y a des visions qui apparaissent avec plus de fréquence ?

Fabiano :

La miração *de l'Ayahuasca, est celle du serpent de la* Jiboi*, elle vient protéger, enseigner, soigner. Le lynx, les oiseaux peuvent aussi venir guider. Ayahuasca montre le pourquoi de soi-même.*

La miração *du* rapé *montre comment se préparer.* ***Il y a toujours un animal proche qui apporte la protection.***

Ici dans la ville, il manque la force des animaux.

Raf :

Avec l'expérience, on peut comprendre que ***la force est bien au-delà de toute représentation visuelle.***

Une autre personne :

Tout le monde utilise les médecines dans la tribu ?Pouvez-vous parler d'autres médecines ?

Fabiano :

Oui, ***tout le monde peut utiliser les plantes. Mais le*** **pagé** ***informe*** *sur la façon dont on doit se soigner.*

Il y a un type de ***médecine que l'on met dans l'œil****, pour mieux voir, pour percevoir les mouvements dans la forêt.*

Il y a ***des herbes à brûler*** *pour nettoyer l'atmosphère,* ***des herbes à infuser****.*

Le Kampo *est une injection qui vient de la Grenouille pour générer la santé dans le corps. On fait quelques points de brûlure sur la personne pour appliquer la sécrétion cutanée de l'animal. Tout le monde peut recevoir. Le Kampo retire la mauvaise chance – quand on ne trouve pas d'animal à manger par exemple. Au-delà de cela, il protège, lave l'estomac. Il est bon pour le système immunitaire. Maintenant on fait même des recherches pour connaître son pouvoir de soigner les cancers.*
Cette Grenouille, on ne peut la trouver que dans la forêt, la nuit. Elle est verte. Il faut savoir la reconnaître.

Sylvia :
J'avais beaucoup de problèmes d'estomac, je n'en ai plus eu après.
Il y a tout un pouvoir spirituel, venant des entités de la forêt, que les scientifiques ne pourront jamais expliquer. *Un pouvoir transcendantal.*
Mon père a reçu un soin des Huni Kuin. Il ont soigné ses yeux en trois jours, alors que des médecins cherchaient à le soigner en clinique depuis des années.
La guérison autour du feu, près de la rivière, en contact avec les éléments, est d'une autre puissance.
Bané peut vous aider sur n'importe quel sujet, trouver un travail, un loyer, ou pour un problème physique.

Bané :
On va faire un chant pour fermer le cercle de la conférence.

Annexe 4 :

Interview du *padrinho* Paulo Roberto de l'église Santo Daime du Ceù do Mar – Rio de Janeiro, octobre 2006

- ***Padrinho*, vous revenez d'un voyage en Europe où vous avez fait le tour des églises de Santo Daime, vous vous êtes rendu à la rencontre des daimistes d'Europe en Hollande, quelles sont vos impressions de l'Europe ?**

Je n'ai pas l'habitude de parler de mes expériences internationales. […]

En 1976, j'ai été le premier psychologue à témoigner auprès de la police fédérale pour expliquer que le Daime n'était pas une drogue ; il n'y pas d'effet, ni de trafic autour de cette boisson, comparable à un trafic de drogue. Ceci est ma première expérience du processus de légalisation.

En 1982, j'ai formé une commission scientifique, c'était l'époque de la dictature militaire encore, j'ai avancé les idées de la démocratie et des droits de l'homme, que les daimistes étaient une population venant de la forêt, des travailleurs, humbles, honnêtes, qu'il n'était pas justifié d'en faire un cas de police ! Ils m'ont dit : « Alors qu'est-ce qu'on fait ? » J'ai conseillé de monter une équipe transdisciplinaire, avec des membres de la police, le colonel représentant le gouvernement, des scientifiques, psychologues, anthropologues, biologistes, …, pour étudier ensemble, vérifier ensemble s'il n'y avait pas de problème. Ils ont fait une étude d'un an. Tout le monde a bu le Daime. Ils n'ont rien pu trouver de criminel. Après ça, une amitié est née entre les gens. Ils ont envoyé aux communautés de la forêt du lait en poudre, un frigo… Ils ont reçu le padrinho *São Sebastião à l'hôpital quand il était malade.*

Ici, nous avons maintenant le projet d'une clinique de Santo Daime, pour travailler contre l'héroïne, la cocaïne, l'alcool. Des églises du monde entier vont participer.

En 1985, j'ai été appelé par le gouvernement à Brasilia, c'était alors le gouvernement civil, j'ai été appelé par le CONFED, le Commission des Stupéfiants rattachée au ministère de la Justice. J'ai fait une présentation de la doctrine, des usages du Daime. Ils ont soulevé la question du DMT, qui est une drogue dangereuse. J'ai commencé par dire la même chose concernant la liberté religieuse, le principal droit des humains. Ils sont venus nous rendre visite ici, au Ceù do Mar, puis je les ai emmenés à Mapia, Acre. De la même façon, ils n'ont pas réussi à identifier une seule raison justifiant la prohibition.

Le gouvernement n'est pas tombé dans le piège du réductionnisme scientifique. Le réductionnisme scientifique est ce qui réduit tout l'univers à la matière, ce qui considère tout sous forme de molécules, d'atomes. C'est là que réside le problème du DMT : s'il y a du DMT dans le Daime, et que le DMT est une drogue, alors le Daime est une drogue. Mais alors, je dis : « Et les aspects sociologiques, anthropologiques, théologiques, psychologiques ? Vous devez tout prendre en compte ! » Alors, on arrive à la conclusion que le Daime n'est pas une drogue, qu'il ne provoque pas de dépendance, que le Daime n'est pas le DMT.

J'ai déjà fumé le DMT en Californie, la quantité est dosée en microgrammes, il suffit d'un tout petit peu trop et c'est l overdose. Avec juste une bouffée, tu tombes déjà sur les oreillers. Et pour un voyage horrible !

Pour terminer cette polémique, j'ai cherché les différences entre le DMT et le Daime : le DMT provoque des hallucinations, le Daime non. L'hallucination est la perception sans objet, la schizophrénie, la perception auto perceptrice. L'état hallucinatoire diffère de l'état visionnaire en ce que les références spatio-temporelles disparaissent. Dans l'état visionnaire, tu peux vomir, mirar*, tu te souviens toujours de l'heure, de l'endroit, de ton nom. Tu sais que ta vision est amplifiée, que ta perception est amplifiée. Dans l'état hallucinatoire, tu ne peux pas établir la communication avec les personnes.*

- **Vous travaillez aujourd'hui pour la Commission du CONAD (Comité de Réglementation des usages de l'Ayahuasca)?**

  Je suis suppléant.

- **Peut-on laisser l'Ayahuasca à la portée de n'importe qui, comme une médecine ?**

Il y a deux choses : d'un point de vue institutionnel, il faut obtenir la validation d'une tradition, la validation d'un usage religieux de l Ayahuasca. Ca veut dire respecter un calendrier, avoir une licence pour pouvoir ouvrir une église par exemple.
D'un autre côté, il faut s'intéresser à la défense naturelle du Daime : le Daime n'est pas une drogue, sinon, pourquoi ne tombe-t-il pas dans les trafics, n'inonde-t-elle pas les fêtes, les raves, les circuits de transit vers la Bolivie, etc ? Le Daime n'est pas une drogue de marché, elle ne satisfait pas le besoin de fuite. Elle ne satisfait pas les criminels. Ici on boit le Daime pour se souvenir, et non pas pour oublier. Les objectifs sont diamétralement opposés. Essayez de vendre le Daime sur la Côte d'Azur, vous allez voir. Ce sont des évidences sociales, le gouvernement doit comprendre.

En 20 ans de légalisation au Brésil, personne n'a encore cherché un centre de désintoxication disant qu'il était drogué au Daime.
Une autre preuve à la démonstration : il n y a pas un seul enregistrement de fait criminel mettant en cause un état d'ébriété lié à une prise de Daime – aucun vol, aucun assassinat, aucun coup de couteau, aucune dispute, rien. On fait du Daime un usage religieux. La clinique Takiwasi au Pérou, tenue par un docteur français, a au contraire déjà soigné 10 000 individus avec l Ayahuasca. C'est pour ça que nous sommes en train de construire une clinique ici aussi. Il y a aussi un projet de clinique aux US pour combattre la destruction causée par les amphétamines.

Vous pouvez aussi regarder le cas en Italie – le Daime a été considéré officiellement comme contenant moins de 0,08% de DMT, c'est-à-dire la proportion existant dans les fruits et légumes.

Au Canada, le Daime a été libéralisé il y a un mois. Une série d'études y ont été faites aussi.

Même si la France a beaucoup de résistances envers les US, il faut aussi dire que la décision de la Cour Suprême des US a été révélatrice : ils ne sont pas du tout rentrés dans la question du DMT. L'argument mis en avant a été celui du droit religieux. Comme lorsqu'il s'est agi du cas de l Eglise Native Nord-américaine.

Le cas de l'Espagne est très important : la police a constaté qu'on doit boire au moins 1 litre et demi de Daime pour recevoir un « effet DMT ».

Le Daime possède une capacité d auto réglementation, en raison du vomi qu'elle provoque.

Le processus de légalisation est en train d'arriver en Irlande du Sud.

En France, le cas est plus problématique à cause de la dispute entre les daimistes. J'ai connu une Eglise où les hymnes sont chantés à l'envers, la croix mise sous la table [rires de toute le monde], ils ne respectent pas la Tradition… Or, comment les US seraient-ils arrivés à la légalisation sans une aide venant de l' « astral » ? Ils ont vu que c'était réellement une religion. Ils pensaient que nous étions des hippies, ils ont étudié et ils ont vu.

Le processus a aussi reçu un appui totalement inespéré venant des Eglises protestante, juive, bouddhiste, lesquelles se sont manifestées auprès de la Cour Suprême.

Le Daime est une magie, une véritable expérience religieuse, une extase, une révélation de dieu. La problématique religieuse est légitime. On atteint d'autres états. On connaît l'amour.

Nous allons ouvrir des églises en Corée du Sud, en Inde, à Jerusalem. [Chantant :] « Jésus Christ crucifié par les Juifs » [rires] : nous allons devoir user de la plus grande diplomatie… Mais nous mangeons tous du même pain, buvons du même vin, on se reconnaît comme égaux.

Au Japon, ils chantent et reçoivent des hymnes en portugais.

- **Le brevet déposé sur l'Ayahuasca a-t-il créé des interférences négatives avec le travail de l'Eglise ?**

Nous ne pouvons pas breveter la fleur de la terre. Occidentaliser la forêt, non. Le Daime est un patrimoine spirituel de l humanité.

- **Quelle est l'histoire du premier daimiste, le Maître Irineu ? Comment est-il entré en contact avec l'Ayahuasca ?**

La première fois qu'il a entendu parler du Daime, sa curiosité s'est éveillée. Il a eu une vision de Clara, lui disant d'aller 7 jours dans la forêt, sans sel, sans manioc. Seulement buvant l'Ayahuasca. Alors il a vu la Vierge de la Conception. La Lune grossissait toujours plus et descendait du ciel. Il entendit : « Tu crois que je suis un diable ? », il répondit « Non, Senhora ». Puis « Tu crois que quelqu'un d'autre a déjà vu ce que tu es en train de voir ? », « Oui, Senhora », « Non. Ainsi la Révélation va commencer. » Il lui a été révélé un culte animiste, lié au Soleil, lié à la forêt, lié à des entités christiques.

- Rafael, thésard psychologie : **Comment la structure des visions se manifeste-t-elle à différents endroits du monde ?**

En 1993, j ai vu une reine orientale, j'ai reçu l'hymne « do outro lado da Terra, me encontrei com uma rainha oriental ... » [« de l'autre côté de la Terre, j'ai rencontré une reine orientale »]*, elle faisait deux mètres, avait des cheveux ondulant comme l'eau, communiquait par télépathie avec moi, pour guider la libération du travail au Japon. Un Japonais a vu la présence de Marie, un autre encore que j ai moi-même connu avu le Christ.*

Mes théories ont alors évolué : les êtres lumineux pouvaient se présenter à n'importe quel humain sur la Terre.

Le défi des daimistes, c'est de connaître la vérité. Or si vous connaissez la vérité totalement, vous vous transformez en la Vérité. Le maître ne parle pas avec des mots, il montre le message en mosaïque d images, il te donne un sens éthique. Je dois connaître ma vérité, mon éthique.

Padrinho *São Sebastião a dit : « Vous devez couvrir chaque goutte de Daime, chaque goutte avalée, chaque goutte vomie. » C'est le rêve de Freud, l'inconscient devenant conscient.*

Ajoutons que c'est l'hymne qui conduit la miração.

- **Quelle est exactement cette théorie de « doctriner le monde » par la doctrine du Santo Daime ?**

En 1987, quand le daime a été libéré ici, une visionnaire américaine est venue prendre la boisson. Elle s'est écriée : « Mais qui est celui-là, ce très grand ? » Elle voyait Irineu. Et elle a vu que la doctrine allait grandir, et se répandre dans le monde entier. Elle voulait déjà que je vienne aux Etats-Unis. J'ai demandé au Daime si je devais y aller. Il m'a montré une carte planétaire avec plein de points lumineux. La force de Lumière prenait le dessus sur la force du

Mal. J ai parlé avec le padrinho *Sebastião : « S'ils t'invitent, tu y vas », m'a-t-il dit. Alors je suis allé aux US, au Portugal, en Espagne, au Pays de Galle, en Suisse, en Allemagne…*

Des individus ont déjà fait 1000 workshops de « spiritualité » et n'ont pas connu l'expérience de la Lumière, de Dieu.

Tout le monde perçoit que le Daime est en train de gagner le monde en apportant une réponse nouvelle.

Une vision, un rêve : cet endroit, cette église va être un temple de cure. On a vu un ananas, avec une étoile très lumineuse au milieu. Le padrinho *São Sebastião était présent. Nous pouvons mettre en place des projet écologiques, d'écotourisme.*

La femme qui a reçu la vision de cet ananas a dit : « Ma guérison est la guérison de la planète. »

La médiumnité, la guérison et l'environnement sont très liés.

Annexe 5 :

Lettre ouverte du président de l'association e-boga adressée aux rapporteurs de la MIVILUDES 2006

Messieurs,

En raison de la nature même de notre activité associative, la publication de votre rapport est un moment très attendu.

Nous restons attachés aux valeurs républicaines, au respect des lois et règlements en vigueur. Mais nous sommes tout aussi attachés aux libertés de conscience et de culte qui sont protégées par la constitution.

La lecture du rapport 2006 nous amène à l'esprit quelques commentaires pour ce qui concerne l'iboga et le Bwiti. Non pour contester une décision qui relève de la souveraineté nationale, mais pour mieux comprendre et enfin pour suggérer.

A. Rapport de la MIVILUDES 2006

Le rapport soulève plusieurs observations et quelques questions. Ces observations, qui seront suivies de questions, portent sur:

- La méthodologie utilisée pour caractériser la dérive sectaire
- l'usage de clichés
- l'utilisation d'informations strictement à charge
- l'absence d'une réelle politique préventive et de formation à l'égard des associations.

Nous dirons enfin un mot sur le sentiment religieux et la tradition Bwiti.

A.1. Une méthodologie douteuse

Il semblerait que la méthodologie employée par la MIVILUDES pour caractériser une dérive sectaire ne garantisse pas systématiquement l'exigence de vérité et d'authenticité des faits.

Nous citons votre rapport page 37: «...Une jeune femme saisit la MIVILUDES par courriel pour signaler la situation d'une de ses amies qui, dans une volonté de changer une vie peu satisfaisante, ...Puis constatent qu'après le stage, la personnalité de leur amie est modifiée et qu'elle leur impose une rupture au nom de sa liberté de choix de vie».

Il se trouve que la voix et le prénom de la jeune fille qui témoigne à la radio sur cette affaire ont été formellement reconnus par la présumée victime qui a fait ce stage dans notre association.

De plus le mail (MIVILUDES), le lieu du stage (Normandie), les propos du père et plusieurs autres indices en notre possession permettent de dire qu'il s'agit bien de la même histoire.

A ce stade, nous pouvons affirmer que la MIVILUDES n'a pas :

- pris contact avec la présumée victime pour l'entendre et s'assurer de la véracité des faits;
- mis en mouvement les mécanismes prévus par la loi pour l'aider (puisqu'elle était «censée être en danger sous l'influence d'une secte»);
- contacté la famille de la présumée victime ;

- consulté les organisateurs du stage.

Car si ces précautions avaient été prises, il aurait été évident que les faits rapportés relèveraient au mieux de l'affabulation, au pire de la diffamation.
Nous publierons plus tard le témoignage de la présumée victime.
Ce qui est important à noter, c'est que la MIVILUDES se soit approprié l'information sans s'assurer de la cohérence ni de la véracité des faits rapportés (comme si la cohérence et la vérité participaient pour peu au processus d'interdiction de l'iboga).
Question 1 : Est-il normal que l'organisme chargé de veiller sur les dérives sectaires ne procède pas aux recoupements d'informations avant de jeter des accusations d'une profonde gravité?
Question 2: Est-il normal de jeter la suspicion sur une plante **(l'iboga)**, une famille **(la présumée victime, son père et les siens)** et les membres d'une association ?
Question 3 : Un mail devrait-il suffire à caractériser une secte et jeter l'opprobre et le discrédit sur un citoyen ou un groupe de citoyens?
Rappelons nous les pires moments de l'Histoire et de notre histoire, pour éviter de les reproduire. Gardons nous bien de toute chasse aux sorcières.

A.2. De l'usage des clichés

Il est rapporté, page 162, nous citons: «Il est également prétendu par un médecin africain, le Dr. Louma, président d'une association d'aide aux toxicomanes que cette plante favoriserait l'agilité et l'endurance d'un individu, et qu'elle serait à ce titre utilisée par les chasseurs, sur le continent africain….».
Cette fois la manœuvre vise à réduire la portée de l'assertion sur l'iboga que porte un homme de science, médecin de terrain venant en aide aux toxicomanes.
Car la nationalité du Dr LOUMA est bien connue: il est gabonais. Et il n'existe pas encore de nationalité africaine.
Les propriétés anti-fatigantes de l'iboga sont tout aussi connues. Un célèbre vulcanologue français l'utilisait régulièrement à cette fin. Le professeur GOUTAREL l'a rapporté et tous les chercheurs l'ont observé de part le monde.

Mais l'utilisation de «*...il est prétendu par un médecin africain...*» a ceci de particulier qu'elle permet de lisser, et donc de réduire dans l'imaginaire, le contenu scientifique de son affirmation. Dans un autre contexte, utiliserait-on l'expression médecin européen?
Il s'agit en fait de jouer sur les clichés propres à l'Afrique.
Question 4 : Etait-ce vraiment bien utile l'usage de clichés liés à l'origine?

A.3. L'utilisation d'informations parcellaires à charge

Vous citez volontiers tous les pays ayant interdit l'iboga. Mais vous ne citez aucun de ceux qui subventionnent l'iboga ou un de ses dérivés.
Seules les critiques négatives sont retenues.
Pour votre information, le Canada octroie des subventions pour venir en aide aux toxicomanes par l'utilisation de l'un des principes actifs de l'iboga.
La Slovénie autorise aussi l'usage de l'iboga à des fins religieuses.
Vous auriez pu citer tous les pays (plus d'une centaine) où cette plante ne figure sur aucune liste d'interdiction ou de restriction.

Vous auriez pu enfin prendre en compte les nombreux témoignages des personnes qui ont eu grand bénéfice à utiliser l'iboga.

Question 5: Quel est l'intérêt de cette lecture par le seul prisme négatif ?
Rappelons-nous qu'être factuel et équilibré n'interdit pas les prises de décisions souveraines. Sauf si cela pose problème.

A.4. L'absence d'une réelle politique préventive et de formation

Alors que des associations de "bonne foi" souhaitent depuis longtemps travailler dans un cadre juridique et règlementaire qui protège les citoyens et les mette à l'abri des risques

sanitaires et de dérives sectaires, le rapport n'en fait point état.
Aucune perspective, aucun projet de réglementation concernant ces aspects. Tout est dans la répression.

Question 6 : Pensez-vous que la répression et l'attente d'une faute suffisent à caractériser l'efficacité du combat contre les dérives sectaires ?

Nous pensons qu'il convient de réunir les partenaires associatifs pour les informer et les former, au besoin, aux dispositifs privilégiant les conduites non sectaires.

B. Quelques mots sur le Bwiti et l'iboga

Le rapport 2006 établi un lien constant:

1. entre iboga et drogue (l'autre mot pour dire stupéfiant)
2. entre Bwiti et secte.

B.1 Parallèle iboga et "drogue, stupéfiant"

Votre proposition de classifier l'iboga comme stupéfiant est étonnante à plus d'un titre.
L'iboga n'est pas et ne sera jamais une drogue (au sens pro-addictif). C'est une plante aux effets puissants, il est vrai, mais pas une drogue. C'est scientifiquement prouvé.
Aucune personne sérieuse ne peut croire que pendant plusieurs dizaines d'années, il n'y avait aucune raison scientifique de classer cette plante au rang de drogue et que cela change d'un seul coup. Aucune.
Vous proposez de la classer comme stupéfiant. Ce qui revient à dire à peu près la même chose.
Connaît-on une drogue (ou un stupéfiant) qui :

- induise une réflexion constructive sur soi
- crée des prises de conscience importantes
- ne crée pas d'addiction
- et interrompt l'addiction ?

B.2 Interdiction ou encadrement

Certes, il conviendrait d'encadrer l'utilisation de la plante pour bien minimiser les effets

négatifs notamment dans son usage comme interrupteur d'addiction des drogues aux opiacés.
Mais les effets positifs sont nombreux. De nombreuses personnes peuvent en témoigner en France et dans le monde!
Question 7: Pourquoi leur avis compte-t-il pour si peu dans votre processus?
Question 8 : Pourquoi préférez-vous l'interdiction à l'encadrement?

B.3 Le parallèle Bwiti et secte

Le rapport établit ensuit un rapport constant entre Bwiti et secte.
Qu'est ce qu'une secte? Le rapport fait un travail technique remarquable sur cette question et celles des impacts dans le milieu familial.
Il y est notamment écrit que les sectes utilisent, nous citons, «toutes techniques destinées à placer le sujet dans un état de faiblesse et une position infantile, de nature à faciliter l'effacement de sa personnalité, donc, de son sens critique et de sa raison».

B.3.1 Les prises de conscience libèrent

Tous les initiés du Bwiti vous le diront: les prises de conscience induites par l'iboga rendent difficiles l'effacement de la personnalité. Bien au contraire, il s'opère une émergence, un éveil intellectuel et corporel.
Le lien intérieur est bien plus fort. Le sens critique et la raison sont en éveil. On est plus conscient de ses responsabilités et de son environnement. C'est pour cette raison que les populations du Gabon l'utilisent pour le rite de passage de l'adolescence à l'âge adulte.

B.3.2. Opposition chrétienne et bwitiste

Le rapport explicite ensuite l'action des sectes à travers la **dislocation de la famille**. Il est cité en exemple, page 292, le témoignage de cette famille dont le fils a choisi un autre mode de vie après son stage.
Mais un peu plus loin, il est ensuite citée une règle cardinale du Bwiti qui a été tronquée en la page 295: «*vos parents sont vos créateurs, vos dieux*».
La phrase complète est : *vos parents sont vos créateurs, vos dieux sur terre*.

Pour les lecteurs, nous rappelons que l'objectif de cette règle est d'amener chaque initié à considérer son père et sa mère avec honneur, respect et dévotion en raison de leur caractère précieux.

Mais manifestement, le fait de tronquer cette phrase à cet endroit bien particulier en transforme le sens dangereusement. Vous laissez apparaître une opposition religieuse manifeste entre :

1. la religion chrétienne qui situe Dieu dans le Ciel, selon l'expression «Notre Père qui es dans les Cieux, Que Ton Nom…»

et

2. la croyance Bwitiste qui «situerait» SES dieux ailleurs que dans le ciel, sur terre, dans le père et la mère!!

Pour diaboliser le Bwiti, on ne pouvait pas mieux s'y prendre. Mais qu'en est-il en réalité?

B.3.3. Honore ton père et ta mère

Il s'agit d'une règle cardinale pour le bwitiste. Mais, elle est généralement suivie d'une autre règle, explicative celle-là, et dont nous livrons ici l'une des variantes : «... *aucun Etre humain ne peut découvrir la paix du coeur et connaître la Paix intérieure s'il est en conflit avec une partie de lui-même»*.

Or le père et la mère sont, chacun en ce qui le concerne, une partie de nous. Nous sommes la résultante de l'opération **[(père)1+1(mère) ---> 1(Je)]**

Le père et la mère sont donc les éléments fondateurs de ce que nous sommes pour plusieurs raisons. Mais nous n'en retiendrons à ce stade que trois:

1. d'abord physiologiquement: chacun de nos gènes est hérité de l'un ou l'autre
2. ensuite à cause de l'éducation qu'ils nous transmettent
3. et enfin de l'Amour dont ils nous entourent.

B.3.4 Sentiment religieux

Mais puisque vous avez souhaité aborder l'aspect religieux, permettez-nous le rappel de quelques points abordés dans la Bible, livre dont se réclame la religion chrétienne.
Notamment le deuxième devoir de tout bon chrétien: «Honore ton père et ta mère».
Ce devoir est cependant le premier suivi d'une promesse «…et vous aurez des jours nombreux». C'est la première promesse de Dieu dans la Bible.
Lorsque le Bwitiste demande de considérer le père et la mère avec l'honneur et respect parce que nous leurs sommes redevables d'être vivants, la bible confirme et promet des jours nombreux à celui qui respecte cette règle.

Où voyez-vous une contradiction?

Tout être humain ne devrait jamais tarder à régler le moindre conflit qui pourrait l'opposer à son père ou à sa mère.

Question 9: Comment le Bwiti peut-il à la fois être source de dislocation familiale (vous établissez une relation avec 'secte'), et, dans le même temps, vecteur d'équilibre et d'harmonie familiale (car il impose de façon constante le respect et la considération vis à vis de ses parents)?

Voilà les questions et les suggestions qu'ont suscitées, à ce stade, la lecture de votre rapport de 2006.

C. Conclusion

L'usage de l'iboga doit être encadrée. Et il est de notre responsabilité commune de mettre en place ce cadre. Notre association travaille déjà avec la collaboration de médecins et d'infirmiers. Il conviendrait qu'ils le fassent en étant soutenu dans leur démarche.
On peut d'ailleurs se poser la question de savoir si le drame de la Voulte serait arrivé si le stage avait été conduit en milieu médicalement contrôlé ?
Notre souhait est que la MIVILUDES:

1. Facilite la mise en place d'un cadre juridique et règlementaire à l'exercice de tout

savoir ancestral, de concert avec les associations concernées pour être plus efficace dans la lutte contre les dérives sectaires

2. Intègre la formation et la prévention dans sa stratégie de lutte contre les dérives sectaires
3. Associe les associations dans cette noble lutte.

Il s'agit d'impératifs éthiques.
Au-delà, l'iboga est une plante aux effets puissants. Elle permet, lorsqu'on l'utilise dans un contexte respectueux, d'accéder directement à ses contenus inconscients, à ses propres symboles (qui précèdent les images, qui précèdent la pensée, qui précèdent la parole) et d'être ensuite capable, par soi même et en toute conscience, d'en comprendre le sens et de défaire ainsi ses blocages, dénouer des noeuds, bref de transformer la souffrance comme pourrait le faire une thérapie en énergie disponible au service de sa vie.
Ces symboles ne sont point des hallucinations car nul ne peut apprendre d'une hallucination. Mais on apprend beaucoup de l'expression desdits symboles et des mécanismes de la pensée qui constituent la dynamique de notre vie intérieure. C'est d'ailleurs là un aspect voisin de la psychanalyse jungienne.
Nous vous remercions de votre attention et vous prions, Messieurs, d'agréer nos sentiments respectueux.

Ne pas savoir ne devrait pas conduireà nier, mais à s'interroger. Alors l'envie et le moyen de Connaître viennent.
(**Proverbe du Gabon)**.

Le Président de l'association e-boga
A. NGUEMA
Originaire du Gabon

Annexe 6 :

Lettre de l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants (Nations Unies) au Ministère de Santé Publique des Pays Bas

UNITED NATIONS
INTERNATIONAL NARCOTICS
CONTROL BOARD

INCB OICS

NATIONS UNIES
ORGANE INTERNATIONAL DE
CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

Vienna International Centre, P.O. Box 500, A-1400 Vienna, Austria
Telephone: +43-1-26060, Telefax: +43-1-26060-5867 (5868), Telex: 135612 uno a
E-Mail: secretariat@incb.org Internet Address: http://www.incb.org/

Telefax

To: Mr. Lousberg, Chief

Address: Inspectorate for Health Care
Ministry of Public Health
Den Haag – The Netherlands

Fax No.: 00031 – 70 – 340 71 59

From: Herbert Schaepe, Secretary
International Narcotics Control Board

Date: 17 January 2001

Ref.: INCB-PSY 10/01
File: 141/1 NET

No. of Pages: 1

Subject: **International control of the preparation "ayahuasca"**

Dear Mr. Lousberg,

I would like to refer to your facsimile of 20 December 2000 concerning the traditional use of controlled substances, in particular the use of a preparation called "ayahuasca" by religious groups in the Netherlands.

The above mentioned issue was consulted by the INCB Secretariat with the Scientific Section and the Legal Advisory Section of the United Nations International Drug Control Programme (UNDCP). It is our understanding that "ayahuasca" is the common name for a liquid preparation (decoction) for oral use prepared from plants indigenous to the Amazon basin of South America, essentially the stem bark of different species of a jungle vine (Banisteriopsis sp.) and the tryptamine-rich plant Psychotria viridis. According to the scientific literature, ayahuasca commonly contains a number of psychoactive alkaloids, including DMT which is a substance included in Schedule I of the 1971 Convention on Psychotropic Substances.

No plants (natural materials) containing DMT are at present controlled under the 1971 Convention on Psychotropic Substances. Consequently, preparations (e.g. decoctions) made of these plants, including ayahuasca are not under international control and, therefore, not subject to any of the articles of the 1971 Convention.

Yours sincerely,

Herbert Schaepe
Secretary of the Board

Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné(e), **Solen China Kana PENCHEVRE**, certifie sur l'honneur que je n'ai rien plagié dans le travail ci-joint, ce qui signifie que je suis la seule auteur de toutes les phrases dont le texte est composé. Toute phrase ayant un autre auteur que moi a été mise entre guillemets, avec indication explicite de sa source. Je suis consciente qu'en contrevenant à la présente règle je transgresse les principes académiques reconnus et m'expose aux sanctions qui seront prononcées par le conseil de discipline.

J'atteste également que ce travail n'a jamais été présenté dans le cadre d'études antérieures à ESCP-EAP.

Les propos tenus dans ce mémoire n'engagent que moi-même.

Fait à Paris, le 13. 05. 2007